

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2025
PROCES VERBAL

Membres en exercice :	23	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-huit heures, le Conseil Municipal des Houches, convoqué le sept février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine BOSSONNEY, Maire.</i>
Membres présents :	15	
Membres représentés :	05	
Votants :	20	
Quorum :	12	<i>Quorum atteint</i>
<u>Étaient présents</u>		Madame Ghislaine BOSSONNEY, Maire - Mesdames et Messieurs, Patrick VIALE, Catherine FAVRET, Philippe GAUBERT, Myriam BOZON, André COMPAGNON, Isabel LELIEBRE Maires-Adjointes, Xavier CHANTELOT, Bertrand BROUTA, Christophe BOCHATAY (arrivé à 18h29), Cédric DESAILLOUD, Catherine CHOUPIN, Jennifer JONES, Ludivine NIZZIA-CHOUPIN, Stéphane LAGARDE
<u>Absents excusés</u>		Bénédicte DE LACOSTE (procuration à Isabel LELIEVRE), Ameline DE SCHUTTER (procuration à Myriam BOZON), Alexandre JACQUIER (procuration à Patrick VIALE), Yves PEROL (procuration à Christophe BOCHATAY), Mary FERRARO (procuration à Stéphane LAGARDE)
<u>Absents</u>		Carole WAGNER, Vanessa MAYTRAUD, Frédéric DE VIVIE
<u>Secrétaire de séance</u>		Philippe GAUBERT

A 18h00 mn, Madame Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.
Elle désigne Monsieur Philippe GAUBERT comme secrétaire de séance.

Madame Le Maire annonce qu'elle souhaite présenter une motion sur table en fin de séance, elle demande l'accord de l'assemblée.
L'ensemble des élus présents en séance ont répondu favorablement à la demande de Madame Le Maire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Le Maire précise que la remarque de Monsieur Yves PEROL a été ajoutée concernant le marché de restructuration de l'espace Olca, point N°7.4 du procès-verbal du 31 janvier 2025.

Pour :	Contre :	Abstention :
18	0	0

2. ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

- Le 18/01/2025 : Nova, Marian CATES CANNING, fille de Mark CANNING et de Fern Keeley CATES.
- Le 24/01/2025 : Léa, Sasha VANCRAEYNEST, fille de Maxime VANCRAEYNEST et de Laura COMELIAU

MARIAGES :

DÉCÈS :

- Le 28/01/2025 : Huguette, Anna, Marie MAYNAL veuve de Albert BOUCHARD
- Le 04/02/2025 : Christophe, Pierre, Marie BRESSAND époux de Béatrice BAILLY

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Demande de gratuité pour les enfants du foyer du Bettex pour accéder à la patinoire communale et au domaine skiable du Tourchet Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE

Vu la compétence de la commune en matière d'actions sociales et de solidarité,

Vu la volonté municipale de favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants, y compris ceux en situation de vulnérabilité,

Considérant que l'accès aux activités sportives constitue un élément fondamental du développement et du bien-être des enfants,

Considérant que des enfants placés en foyer sur le territoire communal ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour accéder à certains loisirs, il est proposé de faire bénéficier aux enfants placés au foyer du Bettex, de la patinoire et du domaine skiable du Tourchet à titre gratuit.

Madame Isabel LELIEVRE rappelle qu'il y a deux ans, la commune avait offert, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une entrée gratuite à la patinoire à l'ensemble des élèves de l'école des Houches. Ce geste avait été inclus dans les sachets de papillotes distribués aux enfants pour Noël. Elle souligne que cette initiative avait particulièrement réjoui les enfants du foyer du Bettex, qui avaient exprimé leur gratitude envers la municipalité.

Madame Le Maire précise que les enfants accueillis au foyer du Bettex sont placés par décision judiciaire en raison de situations familiales très difficiles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ACCORDE** la gratuité d'accès à la patinoire municipale ainsi qu'au domaine skiable du Tourchet aux enfants du foyer situé la commune « Le Bettex ».

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

4. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Myriam BOZON

4.1 Mise à jour du Tableau des effectifs - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des effectifs,

Madame Myriam BOZON informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame Myriam BOZON rappelle que conformément à l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de Chargé de communication relevant de la catégorie A ou B et du grade d'Attaché territorial ou Rédacteur territorial par délibération n°21.122 en date du 21 Décembre 2021, modifié par la délibération 23.076 du 26 Mai 2023, n'ouvrant le poste plus qu'en catégorie B et au grade de Rédacteur territorial. Ce poste étant créé à temps complet pour une durée hebdomadaire de service fixée à 35/35^{ème} soit 1 607h annuelles.

Malheureusement, il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame Myriam BOZON propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.

La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Chargé de communication à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans.
- **CONFIRME** l'inscription et suppression des emplois susmentionnés ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5. FINANCES

Rapporteur : Madame Le Maire

Suite à leur examen lors de la commission des finances du 03 février 2025, le projet de budget 2025, sur le budget général comme sur les budgets annexes, sont présentés dans les documents joints en annexes qui comportent les éléments suivants :

Annexes 1 à 14

- Vues d'ensemble du budget principal et des budgets annexes (RASL, Tourchet, Bois et Forêts et parking) avec détail par chapitre pour le BP 2025.
- Détails du budget général et des budgets annexes par nature comptable.
- Fiscalité – prévisions 2025.
- Etat de la dette et emprunts nouveaux.
- Détail des investissements.
- Note brève et synthétique BP 2025 ([Annexe 14](#))

Madame Le Maire remercie l'ensemble des services communaux qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration des budgets. Ils se sont tenus aux orientations politiques annoncées pour l'année 2025. Elle remercie également la responsable du service finances

Madame Le Maire rappelle que lors de la commission des finances qui s'est tenue le 03 février dernier, les membres de la commission ont émis un avis favorable à l'ensemble des documents budgétaires présentés.

Madame Le Maire va ainsi vous présenter l'ensemble des budgets.

5.1 Budget annexe Bois et Forêts : reprise anticipée des résultats 2024 dans le cadre du vote du BP 2025

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos avant l'adoption du compte financier unique (CFU) de procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif, du nombre de budgets gérés par la collectivité et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le CFU et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé de procéder, à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du CFU.

C'est pourquoi il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture de 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

La reprise anticipée se présente ainsi qu'il suit pour le budget annexe Bois et forêt :

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(A)	35 046,23
Dépenses réalisées	(B)	82 254,93
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	-47 208,70
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	96 516,25
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	49 307,55

INVESTISSEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(F)	0,00
Dépenses réalisées	(G)	0,00
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	0,00
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	9 588,15
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	9 588,15
Recettes en RAR	(K)	0,00
Dépenses en RAR	(L)	0,00
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	0,00
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	9 588,15

Reprise anticipée des résultats sur 2025

Report excédent d'investissement (001)	(J)	9 588,15
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	0,00
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	49 307,55

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'accord de la responsable du service de gestion comptables de Sallanches sur les chiffres présentés,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.
- **DECIDE** de la reprise au budget primitif 2025 des sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget bois et forêts, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte financier unique 2024.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.2 Budget annexe Bois et Forêts : vote du budget primitif 2025

Une présentation par vue d'ensemble pour les deux sections, avec détail par chapitre, et différentes représentations graphiques est exposée, permettant de mettre en évidence les masses budgétaires et les équilibres. ([Annexes 1 et 2](#))

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	88 711,55 €	9 588,15 €	98 299,70 €
Recettes	88 711,55 €	9 588,15 €	98 299,70 €

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution du budget bois et forêts 2025 sur ces bases.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.3 Budget annexe Régie Animation Sociale : reprise anticipée des résultats 2024 dans le cadre du vote du BP 2025

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos avant l'adoption du compte financier unique (CFU) de procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif, du nombre de budgets gérés par la collectivité et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le CFU et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé de procéder, à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du CFU.

C'est pourquoi il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture de 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

La reprise anticipée se présente ainsi qu'il suit pour le budget annexe RASL :

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(A)	443 167,98
Dépenses réalisées	(B)	382 204,37
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	60 963,61
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	62 318,57
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	123 282,18

INVESTISSEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(F)	0,00
Dépenses réalisées	(G)	0,00
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	0,00
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	0,00
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	0,00
Recettes en RAR	(K)	0,00
Dépenses en RAR	(L)	0,00
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	0,00
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	0,00

Reprise anticipée des résultats sur 2025

Report excédent d'investissement (001)	(j)	0,00
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	0,00
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	123 282,18

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'accord de la responsable du service de gestion comptables de Sallanches sur les chiffres présentés,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.
- **DECIDE** de la reprise au budget primitif 2025 des sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget annexe RASL, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte financier unique 2024.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.4 Budget annexe Régie Animation Sociale : budget primitif 2025

Une présentation par vue d'ensemble pour la section de fonctionnement, avec détail par chapitre, et différentes représentations graphiques est exposée, permettant de mettre en évidence les masses budgétaires et les équilibres ([Annexes 3 et 4](#)).

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le budget primitif Régie Animation Sociale de l'exercice 2025 arrêté comme suit et détaillé dans le document qui sera joint à la présente délibération :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	459 332,18 €	0,00 €	459 332,18 €
Recettes	459 332,18 €	0,00 €	459 332,18 €

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution du budget Régie Animation Sociale 2025 sur ces bases.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.5 Budget annexe Parking : reprise anticipée des résultats 2024 dans le cadre du vote du BP 2025

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif

et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos avant l'adoption du compte financier unique (CFU) de procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif, du nombre de budgets gérés par la collectivité et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le CFU et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé de procéder, à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du CFU.

C'est pourquoi il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture de 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

La reprise anticipée se présente ainsi qu'il suit pour le budget annexe Parking :

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(A)	0,00
Dépenses réalisées	(B)	71,32
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	-71,32
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	-71,32

INVESTISSEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(F)	809 420,00
Dépenses réalisées	(G)	807 863,52
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	1 556,48
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	0,00
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	1 556,48
Recettes en RAR	(K)	0,00
Dépenses en RAR	(L)	0,00
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	0,00
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	1 556,48

Reprise anticipée des résultats sur 2025

Report excédent d'investissement (001)	(j)	1 556,48
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	0,00
Report déficit de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	-71,32

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu l'accord de la responsable du service de gestion comptables de Sallanches sur les chiffres présentés,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.
- **DECIDE** de la reprise au budget primitif 2025 des sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget annexe parking, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte financier unique 2024.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.6 Budget annexe Parking : révision des tarifs

Vu la délibération n°24.140 approuvant la création d'un budget annexe pour la gestion du SPIC du parking des Chavants,

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser ainsi qu'il suit les tarifs du parking des Chavants et de les appliquer à compter du 24 février 2025 :

Tarifcation par tranche de 15 min maximum, loi Hamon n° 2014-344 du 17 mars 2014.

Le taux de TVA sera appliqué conformément à la législation en vigueur.

Tout quart d'heure de stationnement commencé est dû en totalité.

En cas de perte de ticket, un forfait sera appliqué au **prix de 66,00 €**.

Tarifs de jour applicables de 8h00 à 23h00

Durée de stationnement	Tarif
Moins d'1 heure	Gratuit*
De 0h00 à 1h15	0,50 € / 15 min
De 1h15 à 15h00	0,50 €/15 min

Tarifs de nuit : de 23h00 à 8h00

Durée de stationnement	Tarif
De 0h00 à 9h00	1,00 €/15 min

* Gratuit 1H00 maximum, si dépassement, l'heure devient payante.

Forfait séjour - Tour du Mont Blanc :

Disponible de mai à septembre :

Durée de stationnement	Tarif
8 jours	175,00 €

Monsieur Christophe BOCHATAY rejoint la séance à 18h29.

Madame Le Maire précise que la révision de ces tarifs a pour but d'atteindre l'équilibre du budget, l'équilibre financier.

Madame Le Maire ajoute que les tarifs appliqués durant la nuit sont volontairement plus élevés afin d'inciter les usagers à ne pas stationner sur le parking pendant cette période. Cette mesure s'avère particulièrement nécessaire en hiver, afin de permettre le déneigement des emplacements. Pour assurer cette opération dans les meilleures conditions, il est impératif que le parking soit libéré.

Par ailleurs, Madame Le Maire annonce la mise en place d'une tarification spécifique pour la saison estivale, notamment pour les forfaits séjour, en lien avec l'itinéraire du Tour du Mont-Blanc. Elle souligne l'attrait croissant de cette randonnée d'envergure, qui a enregistré plus de 60 000 passages au Col du Bonhomme au cours de l'été dernier. Cette affluence génère des difficultés de stationnement sur la commune des Houches, auxquelles il convient d'apporter des solutions adaptées.

Dans ce cadre, Madame Le Maire explique que la municipalité a sollicité le Préfet afin d'obtenir l'autorisation d'implanter un parking éphémère sur un site identifié à cet effet. Toutefois, cette zone étant classée en secteur Npe au PLU, une dérogation préfectorale est nécessaire pour concrétiser ce projet. Ce parking temporaire serait principalement destiné aux randonneurs du Tour du Mont-Blanc et accessible moyennant un tarif spécifique.

Ainsi, un forfait de stationnement sera proposé aux usagers de mai à septembre, avec une formule de huit jours fixée à 175 euros, soit un tarif journalier incluant la nuitée d'environ 22 euros.

Madame Catherine FAVRET salue cette initiative et la création de ce "forfait séjour" dédié au Tour du Mont-Blanc. Elle insiste sur la nécessité d'une communication efficace auprès des hébergeurs de la commune afin que l'information soit relayée et portée à la connaissance des visiteurs.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **FIXE les tarifs du parking des Chavants**, tels que définis ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2025.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.7 Budget annexe Parking : vote du budget primitif 2025

Une présentation par vue d'ensemble pour les deux sections, avec détail par chapitre, et différentes représentations graphiques est exposée, permettant de mettre en évidence les masses budgétaires et les équilibres ([Annexe 5 et 6](#)).

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	196 000,00 €	887 409,00 €	1 083 409,00 €
Recettes	196 000,00 €	887 409,00 €	1 083 409,00 €

- **AUTORISE** le recours à l'emprunt pour un montant maximum de 835 000.00 €,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution du budget Parking 2025 sur ces bases.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.8 Budget annexe REMONTEES MECANIKES DU TOURCHET : reprise anticipée des résultats 2024 dans le cadre du vite du BP 2025

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos avant l'adoption du compte financier unique (CFU) de procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif, du nombre de budgets gérés par la collectivité et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le CFU et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé de procéder, à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du CFU.

C'est pourquoi il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture de 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

La reprise anticipée se présente ainsi qu'il suit pour le budget annexe Remontées Mécaniques du Tourchet :

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(A)	100 386,96
Dépenses réalisées	(B)	83 092,93
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	17 294,03
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	1 988,26
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	19 282,29

INVESTISSEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(F)	151 443,88
Dépenses réalisées	(G)	50 999,99
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	100 443,89
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	41 240,14
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	141 684,03
Recettes en RAR	(K)	0,00
Dépenses en RAR	(L)	107 232,00
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	-107 232,00
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	34 452,03

Reprise anticipée des résultats sur 2025

Report excédent d'investissement (001)	(J)	141 684,03
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	0,00
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	19 282,29

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu l'accord de la responsable du service de gestion comptables de Sallanches sur les chiffres présentés,

Madame Le Maire informe, à titre indicatif, que lors de l'ouverture en nocturne du Tourchet un jeudi soir, plus de 1 000 personnes ont fréquenté le site, tandis que la patinoire a accueilli plus de 300 visiteurs.

Elle souligne que ces chiffres témoignent de l'attractivité et de l'importance de ces équipements de proximité, qui contribuent activement à la dynamisation de la commune. Leur rôle est d'autant plus

essentiel que la commune des Houches est labellisée **Famille Plus**, une distinction qui valorise les destinations offrant des services et infrastructures adaptés aux familles.

Dans ce contexte, ces aménagements représentent un investissement pleinement justifié, répondant aux attentes des habitants et visiteurs en matière de loisirs et de convivialité.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.
- **DECIDE** de la reprise au budget primitif 2025 des sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget annexe Remontées mécaniques du Tourchet, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte financier unique 2024.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.9 Budget annexe REMONTEES MECANIKUES DU TOURCHET

Une présentation par vue d'ensemble pour les deux sections, avec détail par chapitre, et différentes représentations graphiques est exposée, permettant de mettre en évidence les masses budgétaires et les équilibres ([annexes 7 et 8](#)).

Madame Isabel LELIEVRE souligne l'importance sociale de cette remontée mécanique, qui constitue un atout majeur pour l'école, les enfants et les familles aux revenus modestes. Elle rappelle que tout le monde n'a pas les moyens d'inscrire ses enfants aux cours de ski et insiste sur le rôle essentiel de cette infrastructure de proximité, permettant aux familles à petit budget d'accéder plus facilement à la pratique du ski.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	121 282,29 €	184 684,03 €	300 966,32 €
Recettes	121 282,29 €	184 684,03 €	300 966,32 €

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution du budget annexe Remontées mécaniques du Tourchet 2025 sur ces bases.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.10 BP 2025 Budget Général : vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP)

La commune porte plusieurs projets d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programme (AP) ont été créées. A cette étape budgétaire, il est nécessaire de modifier et/ou actualiser les AP/CP au vu de l'avancement des projets.

Désignation de l'opération d'investissement	APCP	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (réalisé)	2024 (dont RAR)	2025	2026
1/ Espace OLCA							
<i>Etudes</i>	1 705 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	364 748,61 €		
<i>Travaux</i>	11 187 000,00 €			- €	5 072 566,06 €	3 172 011,00 €	3 420 703,16 €
TOTAL DEPENSES TTC	12 892 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	5 437 314,67 €	3 172 011,00 €	3 420 703,16 €
<i>Subventions</i>	4 645 200,00 €		- €		1 090 000,00 €	2 142 500,00 €	1 412 700,00 €
<i>Emprunt</i>	3 500 000,00 €				3 500 000,00 €	- €	
Autofinancement / FCTVA	4 746 800,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	847 314,67 €	1 029 511,00 €	2 008 003,16 €
TOTAL RECETTES	12 892 000,00 €	24 033,61 €	15 252,30 €	771 406,42 €	5 437 314,67 €	3 172 011,00 €	3 420 703,16 €
2/ Zone aménagement Base loisirs Chavants							
<i>Etudes</i>	6 864,00 €		6 864,00 €				
<i>Travaux</i>	1 829 925,31 €	18 230,99 €	15 773,12 €	230 411,69 €	1 460 509,51 €	105 000,00 €	
TOTAL DEPENSES TTC	1 836 789,31 €	18 230,99 €	22 637,12 €	230 411,69 €	1 460 509,51 €	105 000,00 €	
<i>Subventions</i>	579 906,00 €			- €	579 906,00 €		
<i>Annulation dépenses parking</i>	969 436,22 €				969 436,22 €		
Autofinancement / FCTVA	287 447,09 €	18 230,99 €	22 637,12 €	230 411,69 €	-88 832,71 €	105 000,00 €	
TOTAL RECETTES	1 836 789,31 €	18 230,99 €	22 637,12 €	230 411,69 €	1 460 509,51 €	105 000,00 €	
3/ Presbytère							
<i>Travaux</i>	787 809,88 €	108,00 €	3 228,00 €	112 752,00 €	521 721,88 €	150 000,00 €	
TOTAL DEPENSES TTC	787 809,88 €	108,00 €	3 228,00 €	112 752,00 €	521 721,88 €	150 000,00 €	
<i>Subventions</i>	206 320,00 €			- €	206 320,00 €		
Autofinancement / FCTVA	581 489,88 €	108,00 €	3 228,00 €	112 752,00 €	315 401,88 €	150 000,00 €	
TOTAL RECETTES	787 809,88 €	108,00 €	3 228,00 €	112 752,00 €	521 721,88 €	150 000,00 €	
4/ BOURGEAT							
<i>Travaux</i>	1 884 000,00 €		16 320,00 €	34 016,40 €	155 821,20 €	1 677 842,40 €	
TOTAL DEPENSES TTC	1 884 000,00 €	- €	16 320,00 €	34 016,40 €	155 821,20 €	1 677 842,40 €	
<i>Subventions</i>	1 411 976,50 €			6 800,00 €	30 713,50 €	1 374 463,00 €	
Autofinancement / FCTVA	472 023,50 €	- €	16 320,00 €	27 216,40 €	125 107,70 €	303 379,40 €	
TOTAL RECETTES	1 884 000,00 €	- €	16 320,00 €	34 016,40 €	155 821,20 €	1 677 842,40 €	
Autofinanc. / emprunts sur TOTAL opérations	6 087 760,47 €	42 372,60 €	57 437,42 €	1 141 786,51 €	1 198 991,54 €	1 587 890,40 €	2 008 003,16 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** les actualisations et modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.11 BUDGET GENERAL : reprise anticipée des résultats 2024 dans le cadre du vote du BP 2025

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos avant l'adoption du compte financier unique (CFU) de procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif, du nombre de budgets gérés par la collectivité et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le CFU et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé de procéder, à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du CFU.

C'est pourquoi il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture de 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

La reprise anticipée se présente ainsi qu'il suit pour le budget général :

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(A)	8 781 430,79
Dépenses réalisées	(B)	6 641 436,08
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	2 139 994,71
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	350 000,00
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	2 489 994,71

INVESTISSEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(F)	5 190 328,69
Dépenses réalisées	(G)	6 146 800,04
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	-956 471,35
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	556 168,55
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	-400 302,80
Recettes en RAR	(K)	4 718 479,10
Dépenses en RAR	(L)	5 807 296,76
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	-1 088 817,66
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	-1 489 120,46

Reprise anticipée des résultats sur 2025

Report déficit d'investissement (001)	(j)	400 302,80
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	1 733 200,46
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	756 794,25

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 du code général des collectivités territoriales prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'accord de la responsable du service de gestion comptables de Sallanches sur les chiffres présentés,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.
- **DECIDE** de la reprise au budget primitif 2025 des sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget général, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte financier unique 2024.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.12 BUDGET GENERAL : vote du Budget Primitif 2025 (Annexes 9, 10, 11, 12 et 13)

Une présentation par vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement, avec détail par chapitre, et différentes représentations graphiques est exposée, permettant de mettre en évidence les masses budgétaires et les équilibres.

La section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

Chap.	Libellé	Propositions Nouvelles 2025	Chap.	Libellé	Propositions Nouvelles 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 499 670,00	013	ATTENUATION DES CHARGES	30 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 091 100,00	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	492 275,00
014	ATTENUATION DES PRODUITS	776 225,00	73	IMPOTS ET TAXES	5 505 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 356 609,85	731	FISCALITE LOCALE	1 081 300,00
Total des dépenses de gestion des services		6 723 604,85	74	DOTATION, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	670 300,00
66	CHARGES FINANCIERES	240 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	488 680,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 150,00	Total des recettes de gestion des services		8 267 555,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		76	PRODUITS FINANCIERS	
78	PROVISIONS	120 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 089 754,85	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 425 024,40	Total des recettes réelles d'exploitation		8 267 555,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	509 570,00	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 934 594,40	043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	
			Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 024 349,25	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	756 794,25
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 024 349,25

La section d'investissement de l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

Chap.	Libellé	Restes à réaliser au 31/12/2024	Propositions Nouvelles 2025	Chap.	Libellé	Restes à réaliser au 31/12/2024	Propositions Nouvelles 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		74 220,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 218 479,10	3 616 963,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	56 397,00	27 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 500 000,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	464 118,75	1 213 512,00	Total des recettes d'équipement		4 718 479,10	3 616 963,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 286 781,01	6 159 845,40	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		750 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 807 296,76	7 474 577,40	1068	Excédents de fonct. capitalisés		1 733 200,46
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS		20 000,00	024	PRODUITS DES CESSIONS		918 600,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		704 080,00	27	AUTRES IMMO FINANCIERES		809 420,00
27	AUTRES IMMO FINANCIERES		75 000,00	Total des recettes financières		0,00	4 211 220,46
Total des dépenses financières		0,00	799 080,00	45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	Total des recettes réelles d'investissement		4 718 479,10	7 828 183,46
Total des dépenses réelles d'investissement		5 807 296,76	8 273 657,40	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 425 024,40
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		509 570,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	50 000,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	50 000,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	1 984 594,40
001	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (DEFICIT)		400 302,80				
TOTAL		5 807 296,76	8 723 960,20	TOTAL		4 718 479,10	9 812 777,86
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		14 531 256,96		TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT		14 531 256,96	

Monsieur Stéphane LAGARDE remercie Madame Le Maire pour la présentation du budget, soulignant l'importance particulière que revêt ce moment dans la vie communale. Il tient à saluer à sa juste valeur le travail accompli dans l'élaboration de ce document budgétaire.

Toutefois, il souhaite attirer l'attention sur le fait que l'équilibre budgétaire présenté repose, selon lui, sur une opportunité fiscale providentielle. En effet, la capacité de financement affichée par la commune s'appuie essentiellement sur une ressource fiscale exceptionnelle, à savoir la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Sans cette manne fiscale, il aurait été impossible de financer les investissements en cours à l'horizon 2025.

Monsieur Stéphane LAGARDE précise que l'analyse du budget met en évidence une fiscalité qui représente 80 % des recettes de fonctionnement, et que la THRS génère à elle seule 880 000 euros de recettes supplémentaires. Cette somme correspond pratiquement à la capacité d'autofinancement de la commune ainsi qu'au montant des annuités de la dette.

Monsieur Stéphane LAGARDE souligne également que la loi instituant la THRS a eu des effets détournés par rapport à son objectif initial. Conçue à l'origine comme un levier destiné à favoriser le développement de l'habitat permanent, cette taxe a finalement offert aux collectivités une marge d'interprétation étendue, leur permettant d'en affecter le produit à des usages bien plus larges, notamment le financement des infrastructures et des équipements publics. Ainsi, ce qui devait être un instrument en faveur du logement permanent s'est transformé en un outil de financement budgétaire généraliste.

En conclusion, Monsieur Stéphane LAGARDE insiste sur le fait que l'équilibre budgétaire actuel a pu être atteint grâce à une opportunité fiscale providentielle. Il met en garde contre les conséquences financières que subirait la commune si cette ressource venait à disparaître, soulignant qu'une telle évolution entraînerait un accroissement de l'endettement et compromettrait la réalisation des projets municipaux.

C'est pour ces raisons que Monsieur Stéphane LAGARDE annonce son intention de s'abstenir lors du vote des sections de fonctionnement et d'investissement du budget général 2025.

Madame Le Maire prend note de la remarque de Monsieur Stéphane LAGARDE et annonce qu'elle apparaîtra sur le procès-verbal de la séance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **SE PRONONCE sur le vote du BP 2025 pour le budget général comme suit :**
- **La section de fonctionnement** est équilibrée en dépenses et recettes pour un total de **9 024 349.25 €**
 - Avec une reprise anticipée du résultat de fonctionnement d'un montant de 756 794.25 € après affectation de résultat,
 - Comprenant les attributions de subventions de fonctionnement :
 - 58 100 € : attribution associations locales
 - 670 000 € : subventions équilibre budgets annexes et CCAS
 - Les taux de la fiscalité locale :

Taxe	Taux 2025
Taxe d'habitation résidences secondaires et locaux vacants	15,34 %
Taxe Foncier Bâti	28.72 %
Taxe Foncier non Bâti	66,47 %

- **La section d'Investissement** est équilibrée en dépenses et recettes pour un total de **14 531 256.96 €**
 - Comprenant la liste des investissements par opérations à hauteur de 13 281 874.16 €, dont 5 807 296.76 € de reports,
 - Avec une reprise anticipée du déficit d'investissement de 400 302.80 € et une affectation de résultats de 1 733 200.46 €.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 2 (Stéphane LAGARDE, Mary FERRARO procuration à Stéphane LAGARDE)
--------------	---------------	---

5.13 BP 2025 BUDGET GENERAL : subventions d'équilibre aux budgets annexes et subvention de fonctionnement au CCAS

Le virement du budget principal vers un budget annexe d'un service public administratif (SPA) est possible. En effet, les budgets annexes des SPA, ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières, pour équilibrer un SPA, la commune peut donc verser une subvention.

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2025 du budget annexe Régie animation sociale, et le projet de budget primitif qui sera présenté au conseil d'administration du CCAS,
Considérant que les budgets RASL et CCAS ne disposent pas des recettes pour couvrir l'ensemble des dépenses du BP 2025,*

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ARRETE** le montant des subventions d'équilibre suivante :
 - **Régie d'Animation Sociale : 123 000.00 €**
 - **CCAS : 480 000.00 € ;**
- **DIT** que les montants de ces subventions d'équilibre sont repris au compte 657363 en dépense de fonctionnement du budget principal ;
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder aux mandatements correspondants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.14 BUDGET GENERAL : subventions d'équilibre au budget remontées mécaniques du Tourchet

Il est rappelé que l'article L.2224.1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel et commercial, et interdit toute prise en charge par le budget propre de la collectivité de dépenses afférentes à ces services.

Cependant, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

- Lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières ;
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, à raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- Lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

En l'occurrence, la subvention de fonctionnement du budget général des Houches à celui des remontées mécaniques est destinée à combler le fonctionnement de ce service public du centre de village qui a exigé la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, et eu égard au nombre d'usagers, ne pourraient être financés sans une augmentation excessive des tarifs.

Le domaine skiable du Tourchet permet l'hiver de mettre à disposition une offre de ski aux débutants et aux enfants en plein centre du village des Houches. Cette structure caractérisée par deux téléskis gérés en direct se trouve isolée du reste du domaine skiable alpin, constitue un attrait touristique indéniable et un service public auquel les administrés sont profondément attachés. Cet équipement incarne un atout d'animation fort pour une commune comme la nôtre.

Actuellement, les recettes d'exploitation hivernales du domaine skiable du Tourchet ne permettent pas de couvrir l'intégralité des charges de fonctionnement et d'investissement nécessaire à l'emploi de ce service.

La subvention doit donc prendre en charge une partie des frais de fonctionnement (personnel, électricité, eau, petit matériel, etc...) ainsi que la dotation aux amortissements.

Les décisions prises par les assemblées délibérantes de financer par une subvention d'équilibre du budget général des dépenses liées à ces trois cas de dérogations doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est rappelé au Conseil Municipal que chaque année lors du vote du Budget Primitif, une subvention d'équilibre est votée sur le Budget Général pour être versée au Budget Remontées Mécaniques, afin d'en assurer l'équilibre.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** de porter pour l'exercice 2025 la subvention de fonctionnement à la régie municipale des remontées mécaniques à hauteur de 67 000 € ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder aux mandatements correspondants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.15 BP 2025 BUDGET GENERAL : Subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal est invité à voter les subventions de fonctionnement annuelles à allouer à certaines associations locales.

Tiers	Observations	BP 2024	BP 2025
DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES			
Dans l'Temps	Animations culturelles gratuites et brochure	1 000 €	1 000 €
Harmonie Municipale - l'Echo des Glaçiers	Rémunération du directeur musical, projet d'échange musical, animations, stage jeunes,	20 000 €	20 000 €
Harmonie Municipale - l'Echo des Glaçiers	Projet renouvellement tenues		8 750 €
Vieilles casquettes		9 000 €	0 €
Le Grand soir	Animations, Séances plein air	3 500 €	3 500 €
Amicale des Anciens Combattants Canton de Chamonix	Aide au fonctionnement	300 €	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers		4 000 €	4 000 €
Nos aînés - Servoz		300 €	300 €
Lou Bios Ans	Goûters, sorties, activités	700 €	700 €
Solu Cham		0 €	1 500 €
Sous-total DEMANDES associations hors scolaires		38 800 €	40 050 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SCOLAIRES			
APE Les Houches		800 €	800 €
Coopérative de l'école des Houches	Tiers temps pédagogique (32 € / enfants)	7 259 €	6 850 €
Ecole privée Jeanne d'Arc	69 enfants de la commune scolarisés	2 593 €	2 200 €
APE Servoz		1 700 €	800 €
Association l'Ecole à l'hôpital	Soutien scolaire pour enfant hospitalisé	100 €	100 €
Aller plus haut		100 €	100 €
Sous-total DEMANDES associations scolaires		12 552 €	10 850 €
DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS AGRICOLES			
Agriculteurs éleveurs des Houches, chez M. Bernard SIMOND	Entretien des terrains, pâturages et fauchage de la Commune	6 000 €	6 000 €
Sous-total DEMANDES associations agricoles		6 000 €	6 000 €
TOTAL DEMANDES BUDGET GENERAL		57 352 €	56 900 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ATTRIBUE** aux associations locales pour l'exercice 2025 les subventions telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de 56 900.00 € ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder aux mandatements correspondants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.16 BUDGET PRIMITIF 2025 : cotisations aux organismes extérieurs

Le Conseil Municipal est invité à renouveler les adhésions pour l'année 2025 aux différents organismes et associations d'élus auxquels la commune souhaite participer :

- ADM 74 : 1 519.14 €
- ADM 74 service informatique : 400.00 €
- CNVVF : 225.00 €
- SYANE : 3 507.90 €
- SYANE (contribution de % sur dotation annuelle) : 450 €
- COMMUNES FORESTIERES : 400 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **CONFIRME** l'adhésion aux organismes tels que détaillés ci-dessus et à autoriser le règlement des cotisations correspondantes pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.17 BUDGET GENERAL – Taux de la fiscalité locale 2025

Conformément à l'article L.1639 A du code général des impôts (CGI), le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre font connaître aux services fiscaux, les taux d'imposition décidés par les assemblées délibérantes. Cette transmission est effectuée par l'intermédiaire des services préfectoraux, avant le 15 avril de chaque année.

Pour l'année 2025, Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition fixés en 2024 pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi que celui de la taxe d'habitation.

Le taux de la taxe d'habitation s'applique aux résidences secondaires et aux locaux vacants.

Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2024 (état 1259) sera communiqué à la commune, il sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale, et notamment son article 2,

Vu la délibération n° 23-122 du 15 septembre 2023 qui majore de 60 % la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés à compter de l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 03 février 2025,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **FIXE** comme suit les taux de la fiscalité locale pour l'année 2025 :

Taxe	Taux 2025
Taxe d'habitation résidences secondaires et locaux vacants	15,34 %
Taxe Foncier Bâti	28,72 %
Taxe Foncier non Bâti	66,47 %

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.18 BUDGET GENERAL – Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Il est rappelé que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2023-103 du conseil municipal en date du 28 juillet 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal, ainsi qu'à 2 budgets annexes : bois & forêts et RASL ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.19 Mise en place d'une aide financière dans le cadre de l'initiative « Jeunes talents »

Monsieur Cédric DESAILLOUD rappelle au Conseil municipal qu'un groupe de travail « Jeunes talents » a été créé en septembre 2024 pour la mise en place de l'initiative du même nom.

« Jeunes talents » vise à récompenser des jeunes de 15 à 22 ans ancrés aux Houches ayant fait preuve en 2024 de résultats exceptionnels, toutes disciplines confondues.

Le groupe de travail a décidé d'attribuer la somme de 800 € à titre de récompense aux candidats remplissant les critères suivants :

- Ancrage aux Houches, soit que le ou la candidat(e) soit originaire de la commune et y réside, soit qu'il ou elle ait effectué l'intégralité de sa formation sportive dans une structure Houcharde ;
- Palmarès sur l'année 2024.

Il a également été décidé d'attribuer la somme de 400 € à titre d'encouragement aux candidats remplissant les critères suivants :

- Ancrage aux Houches ;

- Palmarès pour celles ou ceux n'ayant pas pu réaliser de saison sportive en 2024 pour cause de blessure, mais dont les performances avant cette date étaient prometteuses.

La somme de 10 000 € a été inscrite au budget prévisionnel pour 2025.

Madame Myriam BOZON remercie Monsieur Cédric DESAILLOUD et tient à saluer cette belle initiative portée par les élus.

Elle souligne en particulier la volonté affichée par la municipalité de sortir du cadre traditionnel en élargissant l'attribution de la récompense à des domaines variés, tels que l'éducation, la culture ou les arts. Cette approche se distingue des pratiques généralement observées dans d'autres stations, où les récompenses sont principalement attribuées aux sportifs. Elle précise que la commune des Houches adopte ainsi une démarche différente par rapport aux communes voisines, telles que Chamonix ou Saint-Gervais, qui privilégient davantage des actions de sponsoring plutôt qu'un véritable dispositif de récompense des talents.

De ce fait, la commune des Houches ne se positionne pas dans une logique de concurrence avec les voisines, mais affirme son identité propre à travers cette initiative valorisante.

Par ailleurs, Monsieur Xavier CHANTELOT souhaite exprimer ses remerciements à la chargée de mission « Patrimoine », pour son engagement. Il tient à souligner la qualité remarquable du travail qu'elle a accompli dans la gestion de ce dossier, notamment à travers la rédaction des chartes et l'analyse des différentes candidatures.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **VALIDE** les critères ainsi que le montant de l'aide attribuée à titre de récompense.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

5.20 Attribution d'une aide financière dans le cadre de l'initiative « Jeunes talents »

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite à la mise en place d'une aide financière dans le cadre de l'initiative « Jeunes talents », le groupe de travail dédié s'est réuni le 30 janvier 2025 afin d'évaluer les candidatures reçues dans le cadre de cette initiative.

Suite à l'appel à candidatures lancé en novembre 2024, douze dossiers ont été reçus. Tous étaient éligibles et rentraient dans la catégorie sportive.

Sur la base des critères exposés dans la délibération ci-dessus, il a été décidé de récompenser l'ensemble des candidats. La liste des lauréats est la suivante :

NOM	MOTIF	SOMME
BEYER-STANNOW Oscar	Récompense pour palmarès 2024	800 €
BORIC Elisa	Récompense pour palmarès 2024	800 €
BRAUD Yann	Récompense pour palmarès 2024	800 €
CARRIER Lucille	Encouragement sur la base du palmarès des années précédentes	400 €
CROZ Jade	Récompense pour palmarès 2024	800 €
GASTEL Alexandre	Récompense pour palmarès 2024	800 €
GASTEL Guillaume	Récompense pour palmarès 2024	800 €
GIORDANA Margaux	Encouragement sur la base du palmarès des années précédentes	400 €
MANSART Leni	Récompense pour palmarès 2024	800 €
RAVANEL Fanny	Récompense pour palmarès 2024	800 €
ROGIER Marie	Récompense pour palmarès 2024	800 €
TRITZ Mathilde	Récompense pour palmarès 2024	800 €
TOTAL		8800 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **VALIDE** l'octroi et le versement d'une aide financière aux lauréats.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

6. MARCHES PUBLICS / TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Patrick VIALE

6.1 Groupement de commandes : travaux de revêtements de route bitumineux – fabrication, transport et mise en œuvre (Annexe 15)

Dans le cadre du groupement de commandes entre les Communes de Vallorcine, Les Houches, Servoz, Chamonix et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, le marché pour la fourniture, fabrication, transport et mise en œuvre de produits bitumineux passé en 2023 est arrivé à son terme.

Il convient donc de relancer un marché.

Pour cela il est nécessaire au préalable de reconstituer ce groupement de commande afin de lancer un appel d'offres ouvert, en accord cadre à bons de commande.

Comme précédemment, le coordonnateur représenté par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc prendra en charge le montage des dossiers de consultation des entreprises, l'organisation des consultations, les attributions, la signature et la notification des contrats.

L'exécution des marchés sera assurée par chaque entité partenaire du groupement.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la décision d'adhésion au groupement de commandes,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de groupement de commandes correspondante.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

7. FONCIER – URBANISME

Rapporteur : Monsieur André COMPAGNON

7.1 Renoncement au Droit de Prémption Urbain

Point présenté en séance

8. DELEGATIONS

25_002 du 29 janvier 2025 sur la location à la SARL L'OASIS qui l'accepte, la licence d'exploitation et de débit de boissons et spiritueux de troisième catégorie, accordée sous le numéro 597330 par les services de la Direction générale des douanes et des droits indirects, appartenant à la Commune pour l'exploitation de la « Guinguette des Chavants » pour une durée allant de la signature du contrat jusqu'au 31 mai 2025 inclus.

9. QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire présente la Motion annoncée en début de séance pour une opposition au doublement du tunnel sous le Mont-Blanc.

Ce vendredi 7 février, lors du Comité de coopération transfrontalier franco-italien qui se tenait à Nice, les ministres et élus transalpins ont à de nombreuses reprises évoqué la mise en place d'un « comité technique » depuis 2023 chargé d'évaluer la faisabilité d'un doublement du tunnel du Mont Blanc.

Nous ne pouvons que regretter que cette annonce s'inscrive en décalage avec la position jusqu'alors constamment réaffirmée par les gouvernements français : à savoir le non doublement de cette infrastructure.

Après de nombreux échanges avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère des Transports depuis cette date, **M. Philippe TABAROT, Ministre chargé des Transports**, précise dans un courrier daté du 14 février que la position de la France « n'a pas évolué », avant de confirmer l'existence d'un « groupe de travail placé sous l'égide de deux experts français et italien (dont le mandat) n'est pas d'étudier la seule opportunité et la faisabilité d'un second tube au tunnel du Mont Blanc, mais de travailler à une réflexion globale à l'échelle des liaisons alpines sur la résilience des infrastructures et la décarbonations des transports routiers. »

Cette rédaction ambiguë qui loin d'évincer la possibilité d'un deuxième tube assume l'étudier, conduit la commune des Houches à réaffirmer son opposition ferme et résolue à tout projet de doublement du tunnel du Mont Blanc, et plus largement de toute création de nouvelles infrastructures routières en vallée de Chamonix.

Le contexte de fragilité des liaisons transalpines, encore constaté avec l'éboulement intervenu en Maurienne en 2023 et lors des récents déclenchements du « Plan de franchissement alpin », montre

la nécessité d'une politique déterminée de report de la route vers le rail, souhaitée depuis 25 ans et sans cesse différée. Le tout-routier ne peut plus être une politique d'avenir pour les vallées alpines.

À quelques années de la livraison du tunnel de base de la liaison transalpine Lyon Turin, désormais annoncée en 2032 - 2033, la priorité du gouvernement français se devrait d'être au rendez-vous des accès ferroviaires à la combe de Savoie. La validation du scénario dit « à grand gabarit » doit se traduire par des engagements financiers rapides et concrets, permettant de dimensionner les dits accès en fonction de ce qui est en cours de réalisation en Italie et pour la section internationale de la liaison transalpine. Pas moins d'un million de poids lourds circulant sur les autoroutes alpines pourraient se voir reporter vers le rail.

Alors que l'assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2025 « Année de préservation des Glaciers », la vallée de Chamonix Mont Blanc, ne peut être la variable d'ajustement d'une politique des transports qui ne considérerait les vallées alpines que comme des territoires sujets à une planification centralisée. La réalité des enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques doivent désormais guider le Gouvernement français à affirmer une position politique ferme et claire à destination de nos habitants. Le doublement du Tunnel du Mont-Blanc n'est pas une option envisageable.

Madame le Maire demande l'avis à l'assemblée.

Monsieur Xavier CHANTELOT annonce qu'il ne participera pas à la discussion ni au vote de cette motion étant l'ancien Président de l'Association des Familles des victimes du tunnel du Mont-Blanc et mari de la Présidente actuelle.

L'ensemble des élus présents en séance est favorable à l'adoption de cette motion, hormis Monsieur Bertrand BROUTA qui est contre.

Monsieur Bertrand BROUTA annonce :

« Je voudrais tout d'abord avoir une pensée pour les 39 personnes qui ont perdu la vie le 24 mars 1999

Je pense qu'à l'époque, s'il y avait eu 2 tunnels il y aurait eu moins de victimes, voire pas du tout. Mais l'être humain oublie vite, les français en particulier et les politiques encore plus.

- Dans le tunnel actuel, j'ai compté 80 véhicules dans un sens et 80 dans l'autre sens, malgré les distance de sécurité, c'est à dire 160 véhicules au total. J'espère que l'incendie de 1 999 ne se renouvellera pas.

Il faut un courage politique pour envisager un tel projet, mais personne ne le fera, surtout à la veille des prochaines élections.

Effectivement, on va me rétorquer que si l'on fait un référendum, 100% des habitants voteront non.

Au même titre que si l'on proposait un établissement pénitentiaire sur notre territoire.

On serait même prêt à renvoyer les camions chez nos amis de la Maurienne, bonjour la solidarité.

L'individualisme des français est avéré, on "refile la patate chaude".

Nos amis italiens sont plus pragmatiques, ils ont couvert toute la haute vallée d'Aoste en tunnel.

- Nous pourrions faire de même sur la route blanche N 205.
- Nous pourrions aussi mettre un cahier de charges limitant le nombre de camions.



- Je vais vous parler rapidement du tunnel de Tende, qui fait 3 kms, il va être inauguré en juin, les italiens ont demandé une dérogation pour avoir un double sens, limitation 30 km/h et pose de radars → Demande refusée et pose de feux de circulation.
- Il y a 2 poids, 2 mesures.

Depuis, un arrêté du 22 novembre 2005 rend obligatoire les doubles tubes au-delà de 100 mètres.

On me rétorque que la queue des camions dans la vallée, il y en a marre, mais le double tube réglerait le problème.

- Envisageons une situation catastrophique avec un bouchon jusqu'à Servoz et en même temps un drame nécessitant des véhicules de secours importants, on ira chercher les responsables.
- Pour conclure, il faut donner du temps au temps, je ne serai plus là quand le 2° tube sera inauguré, mais sachez Mesdames et Messieurs les élus, et nos administrés qui ont fait l'effort de venir, je les en remercie, que ce projet se fera avec ou sans votre accord ».

La séance est levée à 20h55

Les Houches, le 21 février 2025

Le Maire
Ghislaine BOSSONNEY



Le secrétaire de séance,
Philippe GAUBERT

BUDGET Annexe Bois et Forêts - SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	53 272,04	2 476,36	93 944,00	82 207,02	69 460,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues					
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opération d'ordre transfert entre sections	200,00	111,58	200,00		
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	71 572,25	47,91	19 251,55
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
TOTAL DEPENSES		53 522,04	2 587,94	165 716,25	82 254,93	88 711,55

Comparatif BP

-26%

-73%

-46%

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 672,04		96 516,25		49 307,55
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	15 000,00	53 971,41	50 500,00	2 072,56	39 254,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	10 000,00	4 888,00	4 800,00	32 834,40	
	<i>dont subvention d'équilibre budget général</i>	<i>10 000,00</i>				
042	Opération d'ordre transfert entre sections					
75	Autres produits de gestion courante		2 635,64	13 900,00	139,27	150,00
77	Produits exceptionnels		8 937,10			
TOTAL RECETTES COURANTES		53 672,04	70 432,15	165 716,25	35 046,23	88 711,55
Résultat section fonctionnement			67 844,21		-47 208,70	
Résultat global cumulé			96 516,25		49 307,55	

Comparatif BP

-49%

-22%

-100%

-98,92%

BUDGET Annexe Bois et Forêts - SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté					
020	Dépenses imprévues					
041	Opérations patrimoniales					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	11 576,57	0,00	9 788,15		9 588,15
	<i>dont RAR</i>	<i>6 565,00</i>				
23	Immobilisations en cours					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 576,57	0,00	9 788,15	0,00	9 588,15

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	9 476,57		9 588,15		9 588,15
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00	111,58	200,00		
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserve					
	<i>affectation résultat</i>					
13	Subventions d'investissement	1 900,00	0,00			
	<i>dont RAR</i>	<i>1 900,00</i>				
16	Emprunts et dettes assimilées					
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		11 576,57	111,58	9 788,15	0,00	9 588,15
Résultat section d'investissement			111,58		0,00	
Restes à réaliser			0,00		0,00	
Solde RAR - Besoin de financement			0,00		0,00	

PREPARATION BUDGET 2025
Budget annexe Bois & Forêts - FONTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
11	61524		BOIS ET FORÊTS	84 944,00	79 730,66	48 960,00	Tx Parcelles 14 et 78
11	61524		BOIS ET FORÊTS			3 000,00	FRAIS DE GARDIENNAGE 2025
11	61524	Pisteforestièr	BOIS ET FORÊTS			15 000,00	Entretien route forestière
11	6281		CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	9 000,00	2 476,36	2 500,00	CONTRIBUTION HECTAR
Chapitre 011				93 944,00	82 207,02	69 460,00	
042	6811		DOTATIONS AUX AMORT. DES IMMOS INCORPORELLES	200,00	0,00	0,00	Amort. Terminé
Chapitre 042				200,00	0,00	0,00	
65	6541		CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	56,00	47,91		
65	65888		AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	71 516,25	0,00	19 251,55	Réserves
Chapitre 65				71 572,25	47,91	19 251,55	
Total Dépenses Fonctionnement				165 716,25	82 254,93	88 711,55	

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
002	002		RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (EXCÉD)	96 516,25	0,00	49 307,55	
				96 516,25	0,00	49 307,55	
70	7022		COUPES DE BOIS	50 000,00	1 726,16	38 854,00	Vente bois parcelles 78 79 / 46 47
70	7035		LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE	0,00	346,40	400,00	droit de chasse
70	7083		LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	500,00	0,00		
Chapitre 70				50 500,00	2 072,56	39 254,00	
74	7473		PARTICIPATION DEPARTEMENT	0,00	32 834,40		Subventions département (rattachées à l'exercice 2024)
74	74741		COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00	0,00		
74	747888		AUTRES ORGANISMES	4 800,00	0,00		solde subv coupe a cable
Chapitre 74				4 800,00	32 834,40	0,00	
75	752		REVENUS DES IMMEUBLES	0,00	136,27	150,00	Cabanne de chasse
75	75888		AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE	13 900,00	3,00		
Chapitre 75				13 900,00	139,27	150,00	
Total Recettes Fonctionnement				165 716,25	35 046,23	88 711,55	

PREPARATION BUDGET 2025
Budget annexe Bois & Forêts - INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
21	2117		Bois & foret	9 788,15	0,00	9 588,15	
Total Dépenses Investissement				9 788,15	0,00	9 588,15	

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
	001		SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	9 588,15	0,00	9 588,15	
040	28188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200,00	0,00		Amort. Terminé
Total Recettes Investissement				9 788,15	0,00	9 588,15	

Préparation budgétaire 2025 RASL - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Libellé nature dépenses	BUDGET 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 700,00 €	6 135,52 €	5 000,00 €
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	90,00 €	182,58 €	210,00 €
	6042	ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAIN	40 500,00 €	37 745,63 €	39 000,00 €
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100,00 €	0,00 €	100,00 €
	6156	MAINTENANCE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	60,00 €	113,00 €	190,00 €
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	0,00 €	339,00 €	750,00 €
	6228	DIVERS	3 000,00 €	1 440,50 €	6 000,00 €
	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV	0,00 €	485,00 €	500,00 €
	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	1 500,00 €	850,00 €	1 200,00 €
	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	200,00 €	261,85 €	250,00 €
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	0,00 €	47,20 €	
	6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	200,00 €	414,72 €	600,00 €
	60622	CARBURANTS	300,00 €	480,00 €	500,00 €
	60623	ALIMENTATION	3 200,00 €	4 928,14 €	4 900,00 €
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	100,00 €	0,00 €	
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	0,00 €	0,00 €	
	60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	3 000,00 €	2 245,95 €	3 000,00 €
	60636	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	400,00 €	220,00 €	400,00 €
	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0,00 €	42,28 €	100,00 €
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général			58 350,00 €	55 931,37 €	62 700,00 €
012	6211	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEM	0,00 €	0,00 €	
	6213	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LE CCAS/CIAS	0,00 €	10 696,19 €	35 500,00 €
	6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEM	20 500,00 €	5 096,14 €	
	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	0,00 €	700,37 €	
	6332	COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	0,00 €	905,35 €	
	6336	COTISATIONS CNFPT ET CENTRES DE GESTION	0,00 €	4 815,51 €	
	6338	AUTRES IMPÔTS, TAXES , ...SUR RÉMUNÉRATIONS	0,00 €	0,00 €	
	6451	COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	44 585,00 €	
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	0,00 €	27 373,88 €	
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	4 555,89 €	
	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	11 000,00 €	7 047,73 €	7 900,00 €
	6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	0,00 €	1 514,40 €	400,00 €
	62122	DOTÉS DE LA PERSONNALITÉ MORALE	0,00 €	6 382,41 €	
	64111	PERSONNEL TITULAIRE	297 300,00 €	93 762,20 €	335 160,00 €
	64131	PERSONNEL NON TITULAIRE	0,00 €	111 859,16 €	
	64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	0,00 €	75,47 €	
	64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	0,00 €	556,66 €	
Total chapitre 012 - Charges de personnel			328 800,00 €	319 926,36 €	378 960,00 €
65	6541	CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	350,00 €	292,56 €	300,00 €
	65818	DEPENSES INFORMATIQUE EN NUAGE	0,00 €	0,00 €	500,00 €
	65888	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 418,57 €	5 798,48 €	7 995,18 €
Total chapitre 65 - Autres charges de gestion courante			62 768,57 €	6 091,04 €	8 795,18 €
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	600,00 €	255,60 €	8 877,00 €
Total chapitre 67 - Charges exceptionnelles			600,00 €	255,60 €	8 877,00 €
Total général dépenses de fonctionnement			450 518,57 €	382 204,37 €	459 332,18 €

Chapitre	Nature	Libellé nature recettes	Somme de BP 2024	Somme de Réalisé 2024	Somme de BP 2025
13	6419	REBOURSEMENTS SUR RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	0,00 €	7 920,39 €	
	6479	REBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	0,00 €	160,82 €	
Total 13			0,00 €	8 081,21 €	
70	7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES À CARACTÈRE SOCI	0,00 €	164 383,01 €	142 000,00 €
	7067	REDEVAN. ET DROITS DES SCES PERISCOLAIRES ET D'ENS	100 000,00 €	1 958,85 €	
	70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	0,00 €	1 449,00 €	
	70843	AUX BUDGETS ANNEXES, C.C.A.S. ET CAISSE DES ÉCOLES	15 800,00 €	22 298,83 €	22 300,00 €
	70846	A UN GFP (OUVERT DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE)	0,00 €	13 164,26 €	
	70876	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR UN GFP (OUVERT DANS LE BUDG	0,00 €	12 634,53 €	7 000,00 €
Total 70			160 800,00 €	215 888,48 €	171 300,00 €
74	74748	PARTICIPATION DE LA COMMUNE	173 400,00 €	173 400,00 €	123 000,00 €
	747888	AUTRES ORGANISMES	48 000,00 €	45 686,98 €	41 750,00 €
Total 74			221 400,00 €	219 086,98 €	164 750,00 €
75	75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00 €	32,94 €	0,00 €
Total 75			0,00 €	32,94 €	0,00 €
78	7817	REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00 €	78,37 €	
Total 78			0,00 €	78,37 €	
002	002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (EXCÉDENT OU DÉ	62 318,57 €	0,00 €	123 282,18 €
Total 002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (EXCÉDENT OU DÉ			62 318,57 €	0,00 €	123 282,18 €
Total général recettes de fonctionnement			444 518,57 €	443 167,98 €	459 332,18 €

BUDGET Régie Animation Sociale - SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BP 2025	Comparatif BP
011	Charges à caractère général	55 850,00	41 890,62	58 350,00	55 931,37	62 700,00	7,46%
012	Charges de personnel et frais assimilés	297 000,00	290 838,02	328 800,00	319 926,36	378 960,00	15,26%
014	Atténuations de produits						
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
65	Autres charges de gestion courante	350,00	1,12	62 768,57	6 091,04	8 795,18	-85,99%
66	Charges financières	150,00	0,00		0,00		
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	539,19	600,00	255,60	8 877,00	1379,50%
68	Provisions						
TOTAL DEPENSES		359 350,00	333 268,95	450 518,57	382 204,37	459 332,18	1,96%

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BP 2025	Comparatif BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 744,08		62 318,57		123 282,18	
013	Atténuations de charges	0,00	7 616,20	0,00	8 081,21		
70	Produits des services	129 000,00	142 327,09	160 800,00	215 888,48	171 300,00	7%
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions et participations	194 200,00	214 736,86	221 400,00	219 086,98	164 750,00	
	<i>dont subvention d'équilibre budget général</i>	<i>135 000,00</i>	<i>145 000,00</i>	<i>173 400,00</i>	<i>173 400,00</i>	<i>123 000,00</i>	-29%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,91	0,00	32,94		
77	Produits exceptionnels	5 406,32	31,12	0,00	0,00		
78	Provision	0,00	130,66	0,00	78,37		
TOTAL RECETTES COURANTES		359 350,40	364 843,84	444 518,57	443 167,98	459 332,18	
Résultat section fonctionnement		31 574,89		60 963,61			
Résultat global cumulé		62 318,97		123 282,18			

BUDGET PARKING - SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté					71,32
011	Charges à caractère général			7 000,00	71,32	90 173,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			1 500,00	0,00	22 806,00
014	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues					
023	Virement à la section d'investissement					6 201,52
042	Opération d'ordre transfert entre sections					44 651,00
65	Autres charges de gestion courante			500,00	0,00	1 097,16
66	Charges financières					31 000,00
67	Charges exceptionnelles					
DEPENSES		0,00	0,00	9 000,00	71,32	196 000,00

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté					
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services			9 000,00	0,00	196 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
042	Opération d'ordre transfert entre sections					
75	Autres produits de gestion courante					
77	Produits exceptionnels					
TOTAL RECETTES COURANTES		0,00	0,00	9 000,00	0,00	196 000,00
Résultat section fonctionnement		0,00		-71,32		
Résultat global cumulé		0,00		-71,32		

BUDGET PARKING - SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
001	Résultat d'investissement reporté					
020	Dépenses imprévues					
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
16	Emprunts et dettes assimilées					809 420,00 55 700,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles			809 420,00	807 863,52	22 289,00
23	Immobilisations en cours					
	RAR					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	809 420,00	807 863,52	887 409,00

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
001	Résultat d'investissement reporté					1 556,48
021	Virement de la section de fonctionnement					6 201,52
040	Opérations d'ordre de transfert entre section					44 651,00
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserve					
	<i>affectation résultat</i>					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			809 420,00	809 420,00	835 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0,00	0,00	809 420,00	809 420,00	887 409,00
Résultat section d'investissement		0,00		1 556,48		
Restes à réaliser Recettes		0,00		0,00		
Solde RAR - Besoin de financement		0,00		0,00		
Résultat global cumulé		0,00		1 556,48		

Restes à réaliser Dépenses

Restes à réaliser Recettes

Solde RAR - Besoin de financement

Résultat global cumulé

PREPARATION BUDGET 2025
Budget annexe Parking - FONTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
002			Résultat de fonctionnement reporté (déficit)			71,32	
			Chapitre 002	0,00	0,00	71,32	
011	6061		Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 500,00		1 500,00	
011	6063		Fournitures entretien et petit équipt			4 033,00	
011	6064		Fournitures administratives			500,00	
011	6068		Autres matières et fournitures		71,32	0,00	
011	611		Sous-traitance générale	5 000,00		80 000,00	
011	6156		Maintenance			2 540,00	
011	6262		Frais de télécommunications			600,00	
011	6226		Honoraires	400,00		0,00	
011	627		Services bancaires et assimilés	100,00		1 000,00	
			Chapitre 011	7 000,00	71,32	90 173,00	
012	6811		Personnel affecté par CL de rattachement	1 500,00		22 806,00	30 % poste AVP + astreintes
			Chapitre 012	1 500,00	0,00	22 806,00	
042	6811		DOTATIONS AUX AMORT. DES IMMOS INCORPORELLES			44 651,00	
			Chapitre 042	0,00	0,00	44 651,00	
65	6512		Droits d'utilisation - informatique en nuage	500,00		500,00	
65	6588		Autres charges diverses de gestion courante			597,16	
			Chapitre 65	500,00	0,00	1 097,16	
66	6611		Intérêts réglés à l'échéance			31 000,00	
			Chapitre 66	0,00	0,00	31 000,00	
023			Virement à la section d'investissement			6 201,52	
			Chapitre 023	0,00	0,00	6 201,52	
Total Dépenses Fonctionnement				9 000,00	71,32	196 000,00	

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
002	002		RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (EXCÉD				
			Chapitre 002	0,00	0,00	0,00	
70	706		Prestations de services			196 000,00	
			Chapitre 70	0,00	0,00	196 000,00	
Total Recettes Fonctionnement				0,00	0,00	196 000,00	

PREPARATION BUDGET 2025
Budget annexe Parking - INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
21	2128		Agencements et aménagements de terrains	730 217,00	728 375,02	1 053,00	
	2135		Installations générales, agencements, aménagements divers	77 980,00	78 266,00	18 166,00	
	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	1 223,00	1 222,50	3 070,00	
Chapitre 21				809 420,00	807 863,52	22 289,00	
16	1641		Emprunts en euro			55 700,00	Remboursement capital emprunt
	16878		Autres dettes			809 420,00	Remboursement avance au BG
Chapitre 16				0,00	0,00	865 120,00	
Total Dépenses Investissement				809 420,00	807 863,52	887 409,00	

Chapitre	Nature	Antenne		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
	001		SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R			1 556,48	
Chapitre 002				0,00	0,00	1 556,48	
16	1641		Emprunts en euro			835 000,00	
	1687		Avance du budget général	809 420,00	809 420,00	0,00	
Chapitre 16				809 420,00	809 420,00	835 000,00	
	021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			6 201,52	
Chapitre 021				0,00	0,00	6 201,52	
040	28128		Amortissements des immobilisations corporelles			36 418,00	
	28181		Amortissements des immobilisations corporelles			7 826,00	
	28183		Amortissements des immobilisations corporelles			407,00	
Chapitre 040				0,00	0,00	44 651,00	
Total Recettes Investissement				0,00	809 420,00	887 409,00	

BUDGET RM TOURCHET - SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025	Comparatif BP	Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025	Comparatif BP
011	Charges à caractère général	24 952,19	24 123,29	22 760,00	9 640,16	22 610,00	-0,66%	002	Résultat de fonctionnement reporté	23 952,19		1 988,26		19 282,29	869,81%
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 000,00	52 268,63	50 000,00	36 503,07	55 000,00	10,00%	013	Atténuations de charges						
014	Atténuations de produits							70	Produits des services	45 000,00	31 138,18	45 000,00	22 796,94	30 000,00	-33,33%
022	Dépenses imprévues			788,26		122,29	-84,49%	73	Impôts et taxes						
023	Virement à la section d'investissement							74	Dotations, subventions et participations <i>dont subvention d'équilibre budget général</i>	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	67 000,00	11,67%
042	Opération d'ordre transfert entre sections	40 000,00	37 525,63	36 830,00	36 443,88	43 000,00	16,75%	042	Opération d'ordre transfert entre sections						
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,71	50,00	0,14	50,00	0,00%	75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,78	50,00	14 631,44	5 000,00	9900,00%
66	Charges financières	1 500,00	534,63	210,00	205,63	0,00	-100,00%	77	Produits exceptionnels	0,00	1 350,00	4 100,00	2 958,58		-100,00%
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	300,05	500,00	0,00%		TOTAL RECETTES COURANTES	129 002,19	92 488,96	111 138,26	100 386,96	121 282,29	
	TOTAL DEPENSES	129 002,19	114 452,89	111 138,26	83 092,93	121 282,29	9,13%		Résultat section fonctionnement		-21 963,93		17 294,03		
									Résultat global cumulé		1 988,26		19 282,29		

BUDGET RM TOURCHET - SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025	Comparatif BP	Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025	Comparatif BP
001	Résultat d'investissement reporté							001	Résultat d'investissement reporté	28 010,28		41 240,14		141 684,03	
020	Dépenses imprévues			1 942,36				021	Virement de la section de fonctionnement						
040	Opérations d'ordre entre sections							040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	37 525,63	36 830,00	36 443,88	43 000,00	
041	Opérations patrimoniales							041	Opérations patrimoniales						
16	Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00			10	Dotations, fonds divers et réserve <i>affectation résultat</i>						
20	Immobilisations incorporelles			720,00	720,00			13	Subventions d'investissement <i>dont subvention d'équipement budget général</i>			115 000,00	115 000,00	115 000,00	
204	Subventions d'équipements versées							16	Emprunts et dettes assimilées						
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	623,77	7 552,78	7 552,78	5 000,00			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	68 010,28	37 525,63	193 070,14	151 443,88	184 684,03	
23	Immobilisations en cours <i>RAR</i>	34 010,28	9 672,00	168 855,00	28 727,21	72 452,03			Résultat section d'investissement		13 229,86		100 443,89		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	68 010,28	24 295,77	193 070,14	50 999,99	184 684,03			Restes à réaliser Recettes		0,00		0,00		
	Restes à réaliser Dépenses		18 855,00		107 232,00				Solde RAR - Besoin de financement		-18 855,00		-107 232,00		
									Résultat global cumulé		41 240,14		141 684,03		

**PREPARATION BUDGET 2025
BA RM TOURCHET- FONTIONNEMENT**

Chapitre	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
011	6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ÉNÉERGIE..)	16 500,00	5 081,07	18 500,00	
011	6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEME	1 500,00	2 715,02	1 500,00	
011	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	250,00	7,00	250,00	
011	6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50,00	0,00	50,00	
011	611 SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	250,00	263,20	300,00	Contrôle APAVE
011	6156 MAINTENANCE	1 000,00	1 181,67	1 200,00	TPE + VERIF SEMER
011	61558 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	0,00	0,00	0,00	
011	6168 AUTRES	2 300,00	0,00	150,00	Contrat perte d'exploitation
011	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	400,00	207,43	400,00	
011	627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	60,00	0,00	60,00	
011	6288 AUTRES	450,00	184,77	200,00	Cotisation domaine skiable de France
011	TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERALES	22 760,00	9 640,16	22 610,00	
12	6411 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	50 000,00	26 221,29	50 000,00	
12	6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	7 795,45		
12	6452 COTISATIONS AUX MUTUELLES	0,00	0,00		
12	6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	1 485,37		
12	6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 000,96		
012	TOTAL Charges de personnel	50 000,00	36 503,07	50 000,00	
042	6811 DOTATIONS AUX AMORT. DES IMMOS INCORPORELLES	36 830,00	36 443,88	43 000,00	
042		36 830,00	36 443,88	43 000,00	
65	6588 AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	50,00	0,14	50,00	
65	TOTAL AUTRES CHARGES	50,00	0,14	50,00	
66	66111 INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	210,00	205,63	0,00	Emprunt terminé
65	TOTAL CHARGES FINANCIERES	210,00	205,63	0,00	
67	678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	300,05	500,00	En 2024 : Remb trop perçu aide COVID
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	300,05	500,00	
	DEPENSES IMPREVUES	788,26		122,29	
022	DEPENSES IMPREVUES	788,26	0,00	122,29	
Total Dépenses Fonctionnement		111 138,26	83 092,93	116 282,29	

Chapitre	Nature	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Commentaires
002	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	1 988,26	0,00	19 282,29	
70	7061 VENTE - TRANSPORT DE VOYAGEUR	45 000,00	0,00	30 000,00	
70	7084 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTURÉ	0,00	22 796,94		
74	7474 SUBVENTIONS ET PARTICIPATION - COMMUNES	60 000,00	60 000,00	62 000,00	Subvention d'équilibre du BG + 20 000 € du fait des Tx réalisés
75	7588 AUTRES	50,00	14 631,44		
77	7748 SUB. EXCEPTIONNELLES DES TIERS	4 100,00	0,00	5 000,00	Participation LHSO personne qui viennent skier avec 1 forfait
77	7718	0,00	0,00		Régularisation des rattachements
77	778	0,00	2 958,58		INDEMNITE PERTE EXPLOITATION 2023-2024
Total Recettes Fonctionnement		111 138,26	100 386,96	116 282,29	

**PREPARATION BUDGET 2025
BA RM TOURCHET- INVESTISSEMENT**

Chapitre	Nature		Reports 2023	BP 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	BP 2025	Commentaires
	16	1641		14 000,00	14 000,00		0,00	Emprunt terminé au 31/12/2024
16	EMPRUNTS			14 000,00	14 000,00			
	020			1 942,36				
020	DEPENSES IMPREVUES			1 942,36				
	20	2033		720,00	720,00			
20	IMMO INCORPORELLES			720,00	720,00			
	21	2158		7 552,78	7 552,78			Douilles et attaches + filets de protection
	21	2188				5 000,00		
21	IMMO CORPORELLES			7 552,78	7 552,78			
	23	2315	18 855,00		18 855,00			
	23	2315		150 000,00	9 872,21	107 232,00	72 452,03	
23	TRAVAUX EN COURS		18 855,00	150 000,00	28 727,21	107 232,00		
Total Dépenses Fonctionnement			18 855,00	174 215,14	50 999,99	107 232,00	77 452,03	

Chapitre	Nature		Reports 2023	BP 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	BP 2025	Commentaires
	001	001		41 240,14	0,00		141 684,03	
001	RESULTAT REPORTE			41 240,14	0,00		141 684,03	
	13	1317		115 000,00				Subvention d'équipement du BG
	13	1314			115 000,00			
13	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT			115 000,00	115 000,00			
	040	28128		4 620,00	4 618,12		4 650,00	
	040	28138		5 650,00	5 650,00		5 650,00	
	040	28154		560,00	551,00		560,00	
	040	28156		23 100,00	23 065,76		25 420,00	
	040	28158		2 540,00	2 150,00		6 300,00	
	040	28183		270,00	265,00		270,00	
	040	28188		90,00	144,00		150,00	
040	AMORTISSEMENTS			36 830,00	36 443,88		43 000,00	
	16	1641		0,00	0,00			
Total Recettes Fonctionnement				193 070,14	151 443,88	0,00	184 684,03	

**PREPARATION BUDGET 2025
BA RM TOURCHET- INVESTISSEMENT**

Chapitre	Nature		Reports 2023	BP 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	BP 2025	Commentaires
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS		14 000,00	14 000,00		0,00	Emprunt terminé au 31/12/2024
16	EMPRUNTS			14 000,00	14 000,00			
020		DEPENSES IMPREVUES		1 942,36				
020	DEPENSES IMPREVUES			1 942,36				
20	2033	FRAIS D'INSERTION		720,00	720,00			
20	IMMO INCORPORELLES			720,00	720,00			
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS		7 552,78	7 552,78			Douilles et attaches + filets de protection
21	2188	AUTRES INSTALLATIONS				5 000,00		
21	IMMO CORPORELLES			7 552,78	7 552,78			
23	2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	18 855,00		18 855,00			
23	2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		150 000,00	9 872,21	107 232,00	72 452,03	
23	TRAVAUX EN COURS		18 855,00	150 000,00	28 727,21	107 232,00		
Total Dépenses Fonctionnement			18 855,00	174 215,14	50 999,99	107 232,00	77 452,03	

Chapitre	Nature		Reports 2023	BP 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	BP 2025	Commentaires
001	001	R SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT D		41 240,14	0,00		141 684,03	
001	RESULTAT REPORTE			41 240,14	0,00		141 684,03	
13	1317	FONDS EUROPEENS		115 000,00				Subvention d'équipement du BG
13	1314	SUBVENTION D EQUIPEMENT - COMMUNE			115 000,00			
13	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT			115 000,00	115 000,00			
040	28128	O AUTRES TERRAINS		4 620,00	4 618,12		4 650,00	
040	28138	O AUTRES CONSTRUCTIONS		5 650,00	5 650,00		5 650,00	
040	28154	O MATERIEL INDUSTRIEL		560,00	551,00		560,00	
040	28156	O MATÉRIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION		23 100,00	23 065,76		25 420,00	
040	28158	O AUTRES INSTALLATIONS		2 540,00	2 150,00		6 300,00	
040	28183	O MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		270,00	265,00		270,00	
040	28188	O AUTRES		90,00	144,00		150,00	
040	AMORTISSEMENTS			36 830,00	36 443,88		43 000,00	
16	1641	R EMPRUNTS EN EURO		0,00	0,00			
Total Recettes Fonctionnement				193 070,14	151 443,88	0,00	184 684,03	

BUDGET GENERAL - SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025	Comp. BP
011	Charges à caractère général	1 507 250,00	1 402 930,37	1 563 041,00	1 410 748,03	1 499 670,00	-4%
012	Charges de personnel, frais assim.	2 174 900,00	1 941 217,85	2 443 100,00	2 335 253,46	3 091 100,00	27%
014	Atténuations produits (AC, FPIC)	917 000,00	917 000,00	815 000,00	866 808,00	776 225,00	-5%
022	Dépenses imprévues	8 705,52					
023	Virement à la section d'investis.	245 344,48		1 080 000,00		1 425 024,40	32%
042	Op. d'ordre transfert entre sections	530 000,00	390 595,12	511 700,00	568 681,25	509 570,00	0%
65	Autres charges gestion courante	1 235 600,00	1 235 232,84	1 646 059,00	1 292 749,81	1 356 609,85	-18%
66	Charges financières	155 000,00	153 361,17	164 400,00	162 346,75	240 000,00	46%
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	8 093,31	5 000,00	4 848,78	6 150,00	23%
68	Dotations aux provisions					120 000,00	
TOTAL DEPENSES		6 833 800,00 €	6 048 430,66 €	8 228 300,00 €	6 641 436,08 €	9 024 349,25 €	10%

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025	Comp. BP
002	Résultat fonctionnement reporté			350 000,00		756 794,25	116,23%
013	Atténuations de charges	20 500,00	18 390,22	20 000,00	21 161,09	30 000,00	50,00%
70	Produits des services <i>dont refacturation interco</i>	465 300,00	569 006,25	433 600,00	581 209,68	492 275,00	13,53%
73	Impôts et taxes	4 400 000,00	4 700 975,00	5 442 500,00	5 442 946,00	5 505 000,00	1,15%
731	Fiscalité locale	798 800,00	1 158 092,62	901 300,00	1 327 822,00	1 081 300,00	19,97%
74	Dotations, subventions, particip.	610 500,00	684 948,17	600 300,00	770 640,81	670 300,00	11,66%
042	Op.d'ordre transfert entre sections	100 000,00	9 470,35				
75	Autres produits gestion courante	378 700,00	332 022,44	480 600,00	569 815,48	488 680,00	1,68%
76	Produits financiers		12 051,00		22,00		
77	Produits exceptionnels	60 000,00	63 581,92		66 143,68		
78	Reprise sur provisions		7 013,24		1 670,05		
TOTAL RECETTES		6 833 800,00 €	7 555 551,21 €	8 228 300,00 €	8 781 430,79 €	9 024 349,25 €	
Résultat section fonctionnement			1 507 120,55		2 139 994,71		
Résultat global cumulé			1 507 120,55		2 489 994,71		

BUDGET GENERAL - SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
001	Résultat d'investis.reporté					400 302,80
10	Dotations, fonds et réserve	20 310,00	20 304,92	20 000,00	16 868,30	20 000,00
020	Dépenses imprévues	72 690,00				
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	4 860,00	50 000,00	25 101,48	50 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	9 470,35			
16	Emprunts et dettes assimilées	554 000,00	524 355,46	540 000,00	531 216,19	704 080,00
13	Subventions d'investissement					
20	Immobilisations incorporelles	12 522,00	5 400,00	28 844,00	27 399,75	74 220,00
	RAR			550,42		
204	Subv. d'équipements versées	40 000,00		219 597,00	163 165,90	27 000,00
	RAR					56 397,00
21	Immobilisations corporelles	1 433 900,00	1 479 111,52	1 708 049,00	1 364 991,65	1 213 512,00
	RAR	957 880,01		418 559,67		464 118,75
23	Immobilisations en cours	1 994 000,00	1 865 027,70	8 946 005,00	3 208 636,77	6 159 845,40
	RAR	1 534 717,70		1 457 838,51		5 286 781,01
26	Participation					
27	Autres immobilisations financières	76 000,00	0,00	810 000,00	809 420,00	75 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 846 019,71	3 908 529,95	14 199 443,60	6 146 800,04	14 531 256,96
Restes à réaliser Dépenses			1 876 948,60		5 807 296,76	

Art.	Chapitre	BUDGET 2023	CA 2023	BUDGET 2024	CA 2024	BUDGET 2025
001	Excédent d'investissement reporté	1 502 547,91		556 168,55		
021	Virement de la section de fonct.	245 344,48		1 080 000,00		1 425 024,40
024	Produits de cession	617 000,00		757 150,00		918 600,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	530 000,00	390 595,12	511 700,00	568 681,25	509 570,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	4 860,00	50 000,00	25 101,48	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	450 000,00	746 112,47	650 000,00	761 647,98	750 000,00
	<i>affectation résultat</i>	1 346 684,60	1 346 684,60	1 157 120,55	1 157 120,55	1 733 200,46
13	Subventions d'investissement	330 000,00	154 398,40	4 546 888,50	1 681 431,21	3 616 963,00
	RAR	1 277 416,00		393 916,00		1 218 479,10
16	Emprunts et dettes assimilées	497 026,72	319 500,00	3 500 000,00	1 910,00	0,00
	RAR					3 500 000,00
23/21	Subventions d'investissement			996 500,00	994 436,22	
27	Autres immobilisations financières					809 420,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 846 019,71	2 962 150,59	14 199 443,60	5 190 328,69	14 531 256,96
Résultat section d'investissement			-946 379,36		-956 471,35	
Restes à réaliser Recettes			393 916,00		4 718 479,10	
Solde RAR - Besoin de financement			-1 483 032,60		-1 088 817,66	
Résultat global cumulé			556 168,55		-400 302,80	
A couvrir au minimum - affectation de résultat			-926 864,05		-1 489 120,46	

BUDGET GENERAL 2025 - Section de Fonctionnement

Nature	Libellé Dépenses	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025
6042	R ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	47 000,00	36 096,01	50 500,00
60611	R EAU ET ASSAINISSEMENT	25 000,00	20 998,85	24 300,00
60612	R ENERGIE - ELECTRICITE	432 800,00	417 756,34	330 000,00
60613	R CHAUFFAGE URBAIN	54 150,00	48 851,57	58 000,00
60621	R COMBUSTIBLES	0,00	79,80	0,00
60622	R CARBURANTS	60 000,00	41 622,86	50 000,00
60623	R ALIMENTATION	300,00	277,27	500,00
60628	R AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 600,00	10 183,92	11 450,00
60631	R FOURNITURES D'ENTRETIEN	12 200,00	11 893,22	11 500,00
60632	R FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	75 950,00	86 516,46	85 500,00
60633	R FOURNITURES DE VOIRIE	39 100,00	39 765,17	41 500,00
60636	R HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	12 500,00	14 621,42	23 600,00
6064	R FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 100,00	7 013,59	7 450,00
60668	R AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0,00	1 062,86	700,00
6067	R FOURNITURES SCOLAIRES	10 215,00	12 004,69	11 000,00
6068	R AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	25 000,00	17 887,66	25 000,00
611	R CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	130 050,00	106 320,80	169 100,00
61228	R AUTRES	25 000,00	0,00	0,00
6132	R LOCATIONS IMMOBILIERES	1 000,00	2 520,00	2 520,00
61351	R MATERIEL ROULANT	20 000,00	30 283,19	25 000,00
61358	R AUTRES	6 000,00	3 878,99	3 500,00
614	R CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	3 500,00	3 619,72	4 000,00
61521	R TERRAINS	15 000,00	7 987,20	20 000,00
615221	R ENTRETIEN ET RÉPARATIONS BÂTIMENTS PUBLICS	31 150,00	36 476,56	34 600,00
615228	R AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	0,00	5 571,84	5 500,00
615231	R VOIRIES	0,00	19 578,54	2 000,00
615232	R RESEAUX	4 700,00	13 857,47	16 000,00
61551	R MATERIEL ROULANT	98 800,00	97 483,63	55 000,00
61558	R AUTRES BIENS MOBILIERES	300,00	4 038,88	2 000,00
6156	R MAINTENANCE	5 600,00	13 584,91	12 100,00
6161	R MULTIRISQUES	40 000,00	44 482,26	50 000,00
6162	R ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	0,00	16 681,57	28 000,00
6168	R AUTRES	0,00	214,05	300,00
617	R ETUDES ET RECHERCHES	0,00	0,00	8 700,00
6182	R DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 300,00	1 969,03	2 700,00
6184	R VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	28 500,00	5 116,00	26 000,00
6188	R AUTRES FRAIS DIVERS	0,00	152,84	0,00
6225	R INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	510,00	0,00	0,00
62268	R AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	76 400,00	78 048,25	81 000,00
6227	R FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	101 000,00	3 024,00	0,00
6228	R DIVERS	8 400,00	768,41	3 900,00
6231	R ANNONCES ET INSERTIONS	500,00	775,86	500,00
6232	R FETES ET CEREMONIES	39 800,00	39 169,80	69 550,00
6234	R RECEPTIONS	0,00	250,00	5 000,00
6236	R CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	11 500,00	9 563,44	18 700,00
6237	R PUBLICATIONS	0,00	1 879,20	1 000,00
6238	R DIVERS	3 000,00	12 409,35	18 000,00
6247	R TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	15 000,00	7 997,00	17 500,00
6248	R DIVERS	0,00	1 536,00	0,00
6251	R VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	2 000,00	7 298,05	2 000,00
6261	R FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11 000,00	5 586,28	10 000,00
6262	R FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	14 250,00	12 504,17	17 900,00
627	R SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200,00	160,25	2 050,00
6281	R CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	7 900,00	2 396,38	3 500,00
6282	R FRAIS DE GARDIENNAGE	500,00	503,42	550,00
63512	R TAXES FONCIERES	48 000,00	46 429,00	50 000,00
6355	R TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	3 266,00	0,00	500,00
Total Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 563 041,00	1 410 748,03	1 499 670,00
62122	R DOTÉS DE LA PERSONNALITÉ MORALE	0,00	16 414,53	0,00
6331	R VERSEMENT DE TRANSPORT	0,00	5 240,46	0,00
6332	R COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	0,00	6 314,89	0,00
6336	R COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	0,00	33 594,23	0,00

64111	R	REMUNERATION PRINCIPALE	2 351 500,00	1 228 882,58	2 979 500,00
64112	R	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	0,00	33,64	0,00
64113	R	NBI	0,00	6,49	0,00
64118	R	AUTRES INDEMNITES	0,00	45,09	0,00
64131	R	REMUNERATIONS	0,00	406 100,46	0,00
64132	R	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	0,00	271,96	0,00
64138	R	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	0,00	2 315,35	0,00
6451	R	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	260 414,25	0,00
6453	R	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	281 037,36	0,00
6454	R	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	16 212,37	0,00
6455	R	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	75 000,00	43 715,81	78 500,00
6456	R	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	0,00	5 660,00	0,00
6474	R	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	0,00	16 057,99	16 500,00
6475	R	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	600,00	186,00	600,00
6478	R	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	16 000,00	12 750,00	16 000,00
Total Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL			2 443 100,00	2 335 253,46	3 091 100,00
7391112	R	DÉGRÈVEMENT DE TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS	0,00	4 042,00	5 000,00
739211	R	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	577 000,00	573 782,00	471 225,00
7392221	R	Fonds de péréquation des ressources communales et	290 000,00	288 984,00	300 000,00
Total Chapitre 014 - ATTENUATION DES PRODUITS			867 000,00	866 808,00	776 225,00
023	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 080 000,00	0,00	1 425 024,40
Total Chapitre 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 080 000,00	0,00	1 425 024,40
675	O	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	10 801,36	0,00
6761	O	DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSFEREES E	0,00	49 733,00	0,00
6811	O	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	411 700,00	409 009,05	460 000,00
6862	O	DOT. AUX AMORT. DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	100 000,00	99 137,84	49 570,00
Total Chapitre 042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			511 700,00	568 681,25	509 570,00
65311	R	IMDEMNITES DE FONCTION	123 000,00	105 351,56	123 000,00
65312	R	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	4 800,00	59,90	3 000,00
65313	R	COTISATIONS DE RETRAITE	0,00	6 959,94	0,00
65314	R	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	0,00	10 036,08	0,00
65315	R	FORMATION	1 000,00	0,00	1 000,00
653172	R	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATION	0,00	76,36	100,00
6541	R	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	31 000,00	30 291,12	30 000,00
6542	R	CREANCES ETEINTES	0,00	37,05	1 000,00
6553	R	SERVICE D'INCENDIE	204 300,00	204 293,00	205 000,00
65568	R	AUTRES CONTRIBUTIONS	4 000,00	3 385,80	4 000,00
6558	R	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	215 500,00	194 313,59	112 800,00
65736222	R	DOTÉS DE LA PERSONNALITÉ MORALE	0,00	60 000,00	67 000,00
657363	R	A CARACTERE ADMINISTRATIF	659 100,00	552 400,00	603 000,00
657364	R	CAISSE DES ÉCOLES	60 000,00	0,00	0,00
65743	R	FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0,00	6 000,00	6 000,00
65748	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	58 152,00	51 352,00	62 100,00
65811	R	Droits d'utilisation – informatique en nuage	6 800,00	14 508,34	11 500,00
65818	R	AUTRES	0,00	3 229,23	2 100,00
65888	R	AUTRES	226 407,00	50 455,84	125 009,85
Total Chapitre - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			1 594 059,00	1 292 749,81	1 356 609,85
66111	R	INTERETS REGLES A ECHEANCE	162 400,00	162 346,75	240 000,00
6615	R	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITE	2 000,00	0,00	0,00
Total Chapitre 66 - CHARGES FINANCIERES			164 400,00	162 346,75	240 000,00
673	R	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 000,00	4 848,78	6 150,00
Total Chapitre 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 000,00	4 848,78	6 150,00
6815	R	DOT.AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION.	0,00	0,00	120 000,00
Total Chapitre 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			0,00	0,00	120 000,00
Total Dépenses Fonctionnement			8 228 300,00	6 641 436,08	9 024 349,25

Nature	Libellé recettes	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	
002	R	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	350 000,00	0,00	756 794,25
Total Chapitre 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		350 000,00	0,00	756 794,25	
6419	R	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000,00	14 724,26	30 000,00
6479	R	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	0,00	6 436,83	0,00
Total Chapitre 013 - ATTENUATION DES CHARGES		20 000,00	21 161,09	30 000,00	
70311	R	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	3 000,00	2 754,00	2 700,00
70321	R	DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE	0,00	4 725,00	4 725,00

70323	R	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	5 700,00	6 702,34	6 450,00
70631	R	A CARACTERE SPORTIF	25 000,00	35 064,00	28 000,00
706888	R	AUTRES	36 500,00	17 637,24	48 220,00
7083	R	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	14 000,00	0,00	0,00
70841	R	AUX BUDG ANNEXES ET AUX REGIES	20 000,00	-0,01	0,00
708421	R	NON DOTÉS DE LA PERSONNALITÉ MORALE	0,00	0,00	22 806,00
70846	R	AU GFP DE RATTACHEMENT	120 500,00	299 648,25	220 000,00
70848	R	AUX AUTRES ORGANISMES	0,00	21 859,18	20 000,00
70876	R	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	191 900,00	177 845,06	130 000,00
70878	R	PAR DES TIERS	17 000,00	14 974,62	9 374,00
Total Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES			433 600,00	581 209,68	492 275,00
73111	R	Impôts directs locaux	5 420 000,00	5 442 946,00	5 505 000,00
7318	R	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	22 500,00	0,00	0,00
Total Chapitre 73 - IMPOTS ET TAXES			5 442 500,00	5 442 946,00	5 505 000,00
73118	R	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	0,00	241 282,00	20 000,00
73123	R	Taxe communale additionnelle aux droits de mutatio	700 000,00	869 969,00	700 000,00
73141	R	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ	200 000,00	215 306,00	210 000,00
73154	R	Droits de place	1 000,00	955,00	1 000,00
73158	R	AUTRES TAXES LIÉES AUX TRANSPORTS, AUX VÉHICULES E	0,00	310,00	300,00
73175	R	TAXE SUR LES REMONTÉES MÉCANIQUES	0,00	0,00	150 000,00
7318	R	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	300,00	0,00	0,00
Total Chapitre 731 - FISCALITE LOCALES			901 300,00	1 327 822,00	1 081 300,00
74111	R	Dotation forfaitaire des communes	210 000,00	244 341,00	230 000,00
741121	R	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	50 000,00	71 336,00	60 000,00
742	R	DOTATIONS AUX ELUS LOCAUX	300,00	333,00	300,00
744	R	FCTVA	5 000,00	5 828,51	0,00
74718	R	AUTRES	0,00	1 182,97	0,00
7473	R	DEPARTEMENTS	90 000,00	0,00	0,00
747818	R	AUTRES ORGANISMES	0,00	3 000,00	0,00
7478218	R	AUTRES GROUPEMENTS DE COLL. ET COLL.A STATUT PARTI	0,00	20 757,33	10 000,00
7482	R	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0,00	188,00	0,00
74833	R	ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	0,00	279 020,00	250 000,00
74834	R	ETAT - COMPENS. AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE	245 000,00	23 876,00	20 000,00
74888	R	AUTRES	0,00	120 778,00	100 000,00
Total Chapitre 74 - DOTATION, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			600 300,00	770 640,81	670 300,00
752	R	REVENUS DES IMMEUBLES	251 100,00	288 196,66	300 248,00
757368	R	AUTRES	0,00	50 000,00	0,00
75811	R	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES MARQU	6 500,00	6 359,63	6 300,00
75813	R	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONN	0,00	33 740,22	33 000,00
75814	R	REDEVANCES SUR L'ENERGIE HYDRAULIQUE	0,00	5 665,59	5 000,00
75862	R	REGIES DOTEES DE LA PERSONNALITE MORALE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75888	R	AUTRES	131 000,00	85 853,38	44 132,00
Total Chapitre 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			488 600,00	569 815,48	488 680,00
761	R	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0,00	22,00	0,00
Total Chapitre 76 - PRODUITS FINANCIERS			0,00	22,00	0,00
773	R	MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	0,00	5 609,32	0,00
775	R	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	60 534,36	0,00
Total Chapitre 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00	66 143,68	0,00
7817	R	REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	1 670,05	0,00
Total Chapitre 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			0,00	1 670,05	0,00
Total Recettes de fonctionnement			8 228 300,00	8 781 430,79	9 024 349,25

BUDGET GENERAL 2025 - DEPENSES INVESTISSEMENT

					BUDGET 2024		BUDGET 2025	
Opé	Nature	Service	Antenne	Libellé	Total Budget	Réalisé 2024	REPORTS RAR au 31/12	Propositions nouvelles
OPFI OPERATIONS FINANCIERES					1 370 000,00	1 357 504,49		1 199 382,80
	001	FINH	FINANCESH	Résultat reporté (déficit)				400 302,80
	10226	FINH	FINANCESH	REVERSEMENT Taxe aménag.	20 000,00	16 868,30		20 000,00
	1641	FINH	FINANCESH	ECHANCES EMPRUNT	535 000,00	530 319,66		635 000,00
	168751	FINH	FINANCESH	Remboursement avance travaux OT - Echéances 23/24/25				64 080,00
	165	FINH	FINANCESH	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	5 000,00	896,53		5 000,00
	27638	FINH	FINANCESH	Avance au BA parking	810 000,00	809 420,00		
	272	FINH	FINANCESH	Parts VOLTALIA				75 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES					50 000,00	25 101,48		50 000,00
041	2313			BASCULE ANNONCES ET ETUDES	50 000,00	8 856,00		50 000,00
041	2312			RESORBTION AVANCES		16 245,48		
204 FONDS DE CONCOURS					171 397,00	115 000,00	56 397,00	25 000,00
	204121		TOURCHET	Subv équipement - Remontée mécanique Tourchet	115 000,00	115 000,00		
	2041482	SCOH	ECOLESERVO	Subv équipement SERVOZ - Locaux restaurant scolaire	56 397,00		56 397,00	
	2041511	VOIH		CCVCMB - Fonds concours piste cyclable - Etude				25 000,00
OPNI OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES					519 463,66	122 125,60	34 932,00	189 236,00
	2051	BATH	BUVCHAVANT	Acuisition Licence 3	9 000,00	9 000,00		
	2031			Etude logements terrain du lac	3 000,00	3 000,00		
	2033			AAPC Marché déneigement		864,00		
	2181	TECH	FESTIVITEH	Panneau info manifestations les Trabets	5 500,00		5 352,00	
	2111	FONH	TERRAINH	TERRAIN HOUCHES	61 908,40	61 682,00		69 236,00
	2111	FONH	BOURGEAT	Consignations exprop. / acquisition parcelles		9 592,80		
	2112	FONH	TERRAINH	TERRAIN HOUCHES		7 975,00		
	2113	VOIH	PUMPHOU	PUMPTRACK HOUCHES	70 000,00		29 580,00	20 000,00
	21838	ADMH	SCT	BORNE INTERACTIVE LCD	25 151,06	25 280,60		
	2185	ADMH	SCT	FONCTIONNEMENT GENERAL SECRETARIAT HOUCHES		907,20		
	2185	POLH	POLICEHOU	Téléphone crosscall		564,00		
	21848	ADMH	AGPOSTH	Banque d'accueil	3 260,00	3 260,00		
	2313			Chap. 23	341 644,20			100 000,00
024 BASE LOISIRS CHAVANTS					1 460 509,51	1 447 205,47	9 248,44	110 000,00
024	2312	BATH	BASECHAVAN		1 451 873,51	1 447 205,47	9 248,44	110 000,00
024	2313	BATH	BASECHAVAN		8 636,00			
904 VEHICULES / ENGINES					452 534,80	303 334,78	148 800,00	107 000,00
904	2033	GARH	VEHICULESH	Frais insertion		864,00		2 000,00
904	2158	GARH	VEHICULESH	Autres installations, matériel et outillage techniques	18 174,80	15 265,18		10 000,00
904	2158	GARH	VEHICULESH	Enneigreur	45 600,00	45 600,00		
904	21828	GARH	VEHICULESH	Véhicules / Polybenne 4x4 IVECO		168 000,00		
904	21828	GARH	VEHICULESH	Véhicules / Utilitaire Renault Master	388 760,00	51 345,60		
904	21828	GARH	VEHICULESH	Véhicules / Dameuse - Solde		22 260,00		
904	21828	GARH	VEHICULESH	Chargeur articulé			148 800,00	
904	21828	GARH	VEHICULESH	Lames/ Etraves (chargeuse Yanmar)				30 000,00
904	21828	GARH	VEHICULESH	Remplacement du Renault traffic				35 000,00
904	21828	GARH	VEHICULESH	Saleuse pour le U427 Minimog				30 000,00
908 ESPACE OLCA					5 437 314,67	627 684,95	4 808 001,03	3 172 011,00
908	2313	BATH	BATOLCA	Travaux	5 437 314,67	625 092,95	4 808 001,03	3 172 011,00
908	2033	BATH	BATOLCA	Frais insertion		2 592,00		
910 GROUPE SCOLAIRE					20 000,00	13 863,56	0,00	3 200,00
910	21312	BATH	BATSCOLHOU	Couchettes et draps / Mini socle bois educ/gym	20 000,00	1 734,96		
910	21313	BATH	BATSCOLHOU	Installation bac à graisse restau scolaire		10 824,00		
910	21831	BATH	FOURNSCOLH	appareil à pyrograver		1 304,60		
910	2188	SCOH	FOURNSCOLH	Renouvellement parc trotinettes et vélos				2 000,00
910	215741	SCOH	FOURNSCOLH	seche linge bat scol				1 200,00
911 RESEAUX DE VOIRIE PROGRAMME GROUPE					1 391 578,69	849 559,54	404 684,13	810 000,00
911	2031	VOIH	VOIRIEHOU	Essais à la plaque Parking Crèche		1 620,00		
911	2152	VOIH	BOCHER	BOCHER	120 000,00	119 586,10		
911	2152	VOIH	ENROBESH	Programme Marché Enrobés	723 187,36	414 988,78	152 112,57	500 000,00
911	2152	VOIH	SIGNALHOU	signalisation horizontale	50 509,08	40 380,10	2 868,67	40 000,00
911	2152	VOIH	VOIRIEHOU	signalisation verticale		2 065,37	60 262,50	20 000,00
911	2315	VOIH	VOIRIEHOU	Programmes glissières sécurité	150 054,52	17 455,43	107 699,24	50 000,00
911	21568	VOIH	DEFINCENDI	DEFENSE INCENDIE	51 343,97	18 884,40	35 050,19	50 000,00
911	2152	VOIH	EAUPLUVHOU	EAUX PLUVIALES HOUCHES	10 000,00			100 000,00
911	2313	VOIH	MAISONNEUV	Réfection enrochement Rte Maisonneuve	49 450,80	49 440,96		
911	2315	VOIH	MONTVAUTH	MONT VAUTHIER	178 432,00	178 430,40		
911	2315	VOIH	ROUTEGRIAZ	SECTEUR GRIAZ HOUCHES	1 200,00			
911	2315	VOIH	RTEBELLEVA	Inspection OA Rte Coupeau	6 710,00	6 708,00		
911	2315	VOIH	STEHOU	MARCHE DECREMPS - SECU RTE BOCHER	50 690,96		46 690,96	
911	2315	VOIH	ROUTEGRIAZ	carrefour de la Griaz				50 000,00
914 LOCAUX SERVICE TECHNIQUE					31 308,14	2 869,35	2 681,52	11 000,00
914	21318	TECH	CENTRETECH	Reconstruction garage et menuiserie CTM - Lot menuiserie	29 308,14			

914	21318	TECH	CENTRETECH	Matériels électrique + éclairage abri à sel		1 922,09		
914	2158	TECH	CENTRETECH	Matériels	2 000,00	947,26		
914	2158	TECH	CENTRETECH	Extracteur de fumée local magasin			2 681,52	
914	2158	TECH	CENTRETECH	Gerbeur électrique				6 000,00
914	2158	TECH	CENTRETECH	échafaudage /escabeaux				5 000,00
919				BATIMENTS DIVERS	339 895,48	253 060,22	18 392,69	133 300,00
919	2158	BATH	PATINOIREH	Patinoire - Groupe froid / Etagères	230 815,72	218 324,94	11 490,78	
919	21351	BATH	BATDIVHOU	PORTE COUPE FEU GARDERIE CHAVANTS	1 000,00	1 111,70		
919	2158	BATH	BATDIVHOU	Grillage CTM / caisson protection moteur portail CTM	13 243,00			5 000,00
919	2158	BATH	BATDIVHOU	Adoucisseurs Eau	25 000,00	26 212,43	957,11	
919	2181	BATH	GTHOU			5 735,30		
919	2181	BATH	GTHOU	Stores garderie	5 944,80		5 944,80	
919	2181	BATH	MAIRIEHOU	Stores Mairie	3 891,96			8 000,00
919	2181	BATH	BATSCOLHOU	Cylindres pour bât scolaire		1 675,85		
919	2313	BATH	BATDIVHOU	Pilotage CTA	40 000,00			40 000,00
919	2313	BATH	EGLISEHOU	Etude et travaux Coupole Eglise	10 000,00			
919	2313	BATH	MAISONMONT	Remplacement Vélux - maison de la montagne	10 000,00			10 000,00
919	21351	BATH	BATDIVHOU	Sciage bois				10 000,00
919	21351	BATH	GTHOU	cloisons / creation douche/laverie/rangement				20 000,00
919	21351	BATH	GTHOU	pergola ombrage				5 000,00
919	21351	BATH	BATSCOLHOU	Ascenseur (tableau de commande)				20 000,00
919	2188	BATH	GTHOU	Four + frigo				11 300,00
919	2188	BATH	SANIM	Lampe projecteur cinébus				4 000,00
921				ESPACES NATURELS	92 256,52	89 243,88	432,00	2 000,00
921	204114	TECH	PISTFORETH	Fonds de concours / Tx piste forestière Chatelard	48 200,00	48 165,90		2 000,00
921	2313	TECH	ABBUS	Abri bus	42 056,52	41 077,98		
921	2313	TECH	ESCALADEHO	ESCALADE HOUCHES	2 000,00		432,00	
922				MATERIELS INFORMATIQUES	33 150,42	32 104,78	0,00	28 648,00
922	2051	ADMH	SCT	FONCTIONNEMENT GENERAL SECRETARIAT HOUCHES	9 150,42	4 503,75		10 540,00
922	2051	ADMH	SCT	Autocad				2 208,00
922	21838	ADMH	SCT	FONCTIONNEMENT GENERAL SECRETARIAT HOUCHES	24 000,00	22 747,03		11 000,00
922	21831	SCOH	FOURNSCOLH	FONCTIONNEMENT GENERAL SECRETARIAT HOUCHES		4 854,00		2 600,00
922	2185	POLH	POLICEHOU	Téléphone + radio				2 300,00
923				MATERIELS SERVICE ADMINISTRATIF	3 364,38	2 508,33	0,00	2 600,00
923	2188	ADMH	MAIRIEHOU	MAIRIE HOUCHES - sièges auto RASL	1 200,00	779,94		
923	2188	ADMH	MAIRIEHOU	MAIRIE HOUCHES - Mobilier bureau		465,24		1 000,00
923	2188	SCOH	FOURNSCOLH	Chaises groupe scolaire		1 263,15		
923	2188	SCOH	FOURNSCOLH	FOURNITURES SCOLAIRES HOUCHES	2 164,38			1 100,00
923	2188	COMH	COMH	Achat caméra				500,00
924				MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	55 500,00	34 161,53	9 018,61	76 800,00
924	2158	BATH	BATDIVHOU	Tables et mobilier extérieur	18 000,00	14 483,56		10 000,00
924	215738	BATH	BATDIVHOU				1 329,31	
924	2158	GARH	GARAGEHOU	Petits outillages	3 000,00	939,97	1 557,82	
924	2158	TECH	ESPVERTHOU	Remorque aspirateur, mat électrique	5 000,00	1 290,00	4 871,48	
924	2158	TECH	FESTIVITEH	Barrières anti véhicules + marquage bache podium	12 500,00	12 425,28	1 260,00	
924	2158	TECH	FESTIVITEH	Fauteuil Père Noël	3 500,00	3 421,20		
924	2158	TECH	PROPURB	Compresseur pour nettoyage tags sur béton	2 500,00			4 000,00
924	2158	VOIH	VOIRIEHOU	Petit outillage	3 000,00	1 290,00		
924	2188	BATH	JEUXHOU	Renouvellement écorces a sol jeux	7 000,00			
924	2188	BATH	JEUXHOU	Construction jeux bois Tourchet				5 000,00
924	2188	BATH	PATINOIREH	Equipement patinoire	1 000,00	311,52		1 000,00
924	2188	BATH	JEUXHOU	Mobilier toboggan chavants				14 000,00
924	21578	VOIH	VOIRIEHOU	barrières courchevel +GBA				10 000,00
924	2188	TECH	FESTIVITEH	praticables +tente + coffret électrique+ barrières+ mange-debout				25 000,00
924	2188	ENTH	ENTRETIENH	Matériels pour agents d'entretien (chariots, aspi, auto laveuse)				7 800,00
930				FRONT DE NEIGE PRARION	29 192,80	19 089,40	0,00	0,00
930	2315	VOIH	PRARION	Régul. foncières aménagements front de neige télécabine	1 342,80	1 311,60		
930	2315	VOIH	PRARION	Solde marché revêtement bitumineux	4 200,00	4 127,80		
930	2315	VOIH	PRARION	Convention LHSG	13 650,00	13 650,00		
930	2315	VOIH	PRARION	Chemin Carbotte	10 000,00			
931				REHABILITATION PREBYTERE	629 396,03	367 679,57	154 042,31	150 000,00
931	2313	BATH	PRESBYTERH	Tx Presbytère	629 396,03	367 679,57	154 042,31	150 000,00
932				PARKING CENTRE Village	18 000,00		17 040,00	
932	2315	VOIH		PARKING CENTRE VILLAGE	18 000,00		17 040,00	
933				ALLEE DILIGENCES	605 961,50	374 127,01	79 519,43	
933	2033	VOIH	ALLDILIGE	Frais insertion		864,00		
933	2312	VOIH	ALLDILIGE	ALLEE DILIGENCES	605 961,50	373 263,01	79 519,43	
934				PARAVALANCHE DU BOURGEAT	931 230,00	84 921,60	64 107,60	1 691 426,40
934	2033	TECH	BOURGEAT	Frais insertion		864,00		1 728,00
934	2312	TECH	BOURGEAT			972,00		6 792,00
934	2313	TECH	BOURGEAT	Travaux	931 230,00	83 085,60	64 107,60	1 682 906,40
935				VIDEOPROTECTION	130 000,00	10 524,00	0,00	144 476,00
935	2033	POLH	VIDEOPROTE	Frais insertion		864,00		
935	2158	POLH	VIDEOPROTE	VIDEOPROTECTION	130 000,00	9 660,00		144 476,00
936				PLAINE ST JEAN	400 000,00		0,00	400 000,00

936	2033	VOIH	PLAINE	Frais insertion				864,00
936	2313	VOIH	PLAINE	PLAINE ST JEAN	400 000,00			399 136,00
937				SECURITE	25 890,00	13 630,50	0,00	37 880,00
937	2188		STEHOU	Caisses + sacs matériels PCS + sirène alerte	2 900,00	1 486,50		17 000,00
937	2158	TECH	BOURGEAT	Perches	12 150,00	12 144,00		10 000,00
937	2188		STEHOU	Carte PCS	4 960,00			5 000,00
937	2031	POLH	POLICEHOU	Etude adressage	5 880,00			5 880,00
938				EGLISE	1 500,00	1 500,00		40 000,00
938	2031	BATH	EGLISEHOU	EGLISE HOUCHES - ETUDE	1 500,00	1 500,00		40 000,00
939				Cimetière	0,00	0,00		30 000,00
939	21316	TECH	CIMETIEREH	Colombarium (C/ Equipement du cimetière)				10 000,00
939	21316	TECH	CIMETIEREH	Relevage de tombes				20 000,00
940				Trabets	0,00	0,00		150 000,00
940	2033	VOIH	TRABETS	Frais d'insertion				1 000,00
940	2315	VOIH	TRABETS	Travaux Trabets				149 000,00
941				Logement Gare	0,00	0,00		10 000,00
941	2031	BATH		Etude logement gare Servoz				10 000,00
942				Rte Des Ailloud	0,00	0,00		150 000,00
942	2315	VOIH						150 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT					14 199 443,60	6 146 800,04	5 807 296,76	8 723 960,20

INVESTISSEMENTS 2025 - DETAIL FONCIER

Dépenses

SNCF Le Lac - montant inconnu à ce jour	
SOGEPROM / régularisation chemin de l'Aiguillette	15 750,00 €
SAFER / Pachoures	4 290,00 €
Chemin du Vieux Four (Vaudagne)	4 000,00 €
Acquisition emprise ruisseau DABAENE - 2 m	10 000,00 €
Acquisition Copropriété Souches Fleuries - élargissement Route de la Griez	1 000,00 €
Régularisations foncières Points Propreté	10 000,00 €
DUP Route de Vaudagne	20 000,00 €
Acquisition local Guinguette	
Parcelle zone humide Chavants	4 196,00 €
TOTAL	69 236,00 €

Recettes

Vente Cgnie du Mont Blanc	143 150,00 €
Vente ancien chemin rural Aiguillette déclassé - AHEARNE	450,00 €
Vente OAP Sous les Crêts - Plançon/Munari/Ravanel	495 000,00 €
Vente OAP Bois de l'Ile d'en Bas	280 000,00 €
TOTAL	918 600,00 €

BUDGET GENERAL 2025 - RECETTES INVESTISSEMENT

						BUDGET 2024		BUDGET 2025	
Opé	Nature	Service	Antenne	Libellé	Total Budget	Réalisé TTC	REPORTS RAR au 31/12	Propositions nouvelles	
OPFI				OPE FINANCIERE	8 696 939,10	2 915 114,75	3 500 000,00	5 636 244,86	
	001			Résultat reporté	556 168,55				
	021			Virement de la section de fonctionnement	1 080 000,00			1 425 024,40	
	024	FONH	TERRAINHOU	Produits de cessions	757 150,00			918 600,00	
	10222	FINH	FINANCESH	FCTVA	385 000,00	432 358,29		450 000,00	
	10226	FINH	FINANCESH	Taxe d'aménagement	265 000,00	329 289,69		300 000,00	
	1068	FINH		Affectation de résultat	1 157 120,55	1 157 120,55		1 733 200,46	
	1641	FINH		EMPRUNT	3 500 000,00		3 500 000,00		
	27638	FINH		Remboursement avance BA Parking				809 420,00	
	165	BATH		CAUTION		1 910,00			
	2313		PISTFORETH	Régul. imputation fds concours	25 000,00	25 000,00			
	2128			Annulation dép transférées sur BA parking	971 500,00	969 436,22			
040				OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	511 700,00	568 681,25		509 570,00	
	192			+ / - VALUE SUR CESSION IMMO		49 733,00			
	040 - 2111			CESSION TERRAIN		10 801,36			
	21828			Amortissements	195 400,00			460 000,00	
	28031			Amortissements	700,00	409 009,05			
	280422			Amortissements	7 000,00				
	28088			Amortissements	24 000,00				
	28128			Amortissements	300,00				
	281568			Amortissements	6 300,00				
	28158			Amortissements	128 000,00				
	28181			Amortissements	7 800,00				
	281848			Amortissements	42 200,00				
	4817			Indemnités de renégociation de la dette	100 000,00	99 137,84		49 570,00	
041				OPE PATRIMONIALES	50 000,00	25 101,48		50 000,00	
	2033			Apurement Cpte / Intégration Cpte 21XX	50 000,00	8 856,00		50 000,00	
	238			Résorbition avances		16 245,48			
024			AP/CP	BASE LOISIRS CHAVANTS	679 906,00	249 528,90	430 377,10		
	1321	VOIH	BASECHAVAN	Fds Avenir Montagne	135 000,00	40 500,00	94 500,00		
	1322	VOIH	BASECHAVAN	Subv Région - Equipement	102 250,00		102 250,00		
	1322	VOIH	BASECHAVAN	Subv Région - Investissement	142 656,00		142 656,00		
	1323	VOIH	BASECHAVAN	Subv CD74	200 000,00	109 028,90	90 971,10		
	13258	BATH	BASECHAVAN	Financement LHSG	100 000,00	100 000,00			
908			AP/CP	ESPACE OLCA	2 475 000,00	850 000,00	240 000,00	2 142 500,00	
	1321	BATH	BATOLCA	DETR 2024 / Tx extension				210 000,00	
	1322	BATH	BATOLCA	Fds vert				175 000,00	
	1322	BATH	BATOLCA	Subv Région	425 000,00		240 000,00	57 500,00	
	1323	BATH	BATOLCA	CD74	1 200 000,00			850 000,00	
	13251	BATH	BATOLCA	Fonds concours - CCVMB	850 000,00	850 000,00		850 000,00	
931			AP/CP	REHABILITATION PREBYTERE	206 320,00	130 528,00	75 792,00		
	1321	BATH	PRESBYTERH	DSIL 2021	55 000,00	44 000,00	11 000,00		
	1322	BATH	PRESBYTERH	Subvention Région	25 000,00		25 000,00		
	1323	BATH	PRESBYTERH	Subvention CD74 - CDAS 2021	66 320,00	26 528,00	39 792,00		
	13251	BATH	PRESBYTERH	Fds concours CCVMB	60 000,00	60 000,00			
934			AP/CP	PARAVALANCHE DU BOURGEAT	734 325,00	30 713,50		1 374 463,00	
	1321	TECH	BOURGEAT		717 000,00				
	1321	TECH	BOURGEAT	FPRNM - Phase 1 / Etude	17 325,00	9 573,50			
	1321	TECH	BOURGEAT	FPRNM - Phase 2 / part. 1 / Ingénierie, caméra, étude géotech		21 140,00		49 152,50	
	1321	TECH	BOURGEAT	FPRNM - Phase 2 / part. 2 / MO + Tx				800 000,00	
	1321	TECH	BOURGEAT	Fds vert 2023				525 310,50	
				CLASSE ULIS	31 591,00	0,00	31 591,00		
	1321	BATH	ULISHOU	DSIL 2021	31 591,00		31 591,00		
	13251	BATH	ULISHOU	Fds concours CCVMB					
				SOCLE NUMERIQUE ECOLE		14 976,00			
	1322	BATH	BATSCOLHOU	AAP SNEE 2021		14 976,00			
904				CDAS Véhicules	28 950,00	0,00	27 969,00		
	1323	GARH	VEHICULESH	CDAS 2022 / Véhicule électrique Zoé DST (11 970 €)	11 200,00		11 200,00		
	1323	GARH	VEHICULESH	CDAS 2023 / Véhicule hybride Claude DST (17 750,00 €)	17 750,00		16 769,00		
				DIVERS CDAS	609 659,50	233 192,73	412 750,00	100 000,00	
	919	1323	BATH	BATDIVHOU	CDAS 2024 / Pilotage CTA école	19 888,00		19 888,00	
	1323	BATH	BATSCOLHOU	CDAS 2020 / Rénovation énergétique école	8 028,50	8 028,50			
	924	1323	BATH	JEUXHOU	CDAS 2022 / Aire de jeux secteur Chatelet	7 680,00		7 680,00	
	919	1323	BATH	PATINOIREH	CDAS 2023 / Renouvellement groupes Froids patinoire	123 500,00		123 500,00	
	919	1323	BATH	BATDIVHOU	CDAS 2023 / Adoucisseurs eau divers bâtiment (17500€)	11 000,00		11 000,00	
	914	1323	TECH	CENTRETECH	CDAS 2022 / Renouvellement système aspiration menuiserie	10 500,00	10 500,00		
	921	1323	VOIH	ABBUS	CDAS 2023 / Installation abri voyageurs	11 250,00		11 250,00	
	911	1323	VOIH	AVENUEALPA	CDAS 2022 / Réfection Av. Alpages	19 425,00		19 425,00	
	911	1323	VOIH	CIMETIEREH	CDAS 2022 / Allée centrale cimetièr	10 500,00		10 500,00	
	911	1323	VOIH	COLDEVOZA	CDAS 2023 / Sécurisation Rte col de Voza	55 000,00		55 000,00	
	911	1323	VOIH	MAISONNEUV	CDAS 2023 / Réfection enrochement Rte Maisonneuve	15 000,00		15 000,00	
	911	1323	VOIH	MONTVAUTH	CDAS 2022 - Réhab aménagement sécu Montvauthier	39 395,00		39 395,00	
	933	1323	VOIH	VOIRIEHOU	CDAS 2024 / Trottoir allée Diligences	94 137,00		94 137,00	
	911	1323	VOIH	VOIRIEHOU	CDAS 2024 / Enrochement au lieu dit Le Clu	5 975,00		5 975,00	
	1323			Convention financement 2022 CD74 - Ft neige Prarion	178 381,00	178 381,73			
	1318	ADMH	AGPOSTH	Participation la poste	2 800,00	2 800,00			
	1318	BATH	PATINOIREH	CEE / Renouvellement groupes Froids patinoire		33 482,50			
	1323	VOIH		CDAS 2025				100 000,00	
911				VOIRIE - Réfection Rte de Bocher	157 277,00	172 492,08			
	13251	VOIH	BOCHER	Fds concours CCVMB	100 000,00	99 655,08			
	1321	VOIH		DESC suite tempete Eléanor	57 277,00	57 277,00			
	1328			Offre concours SCI aménagement front neige prarion		15 560,00			
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT					14 216 343,60	5 190 328,69	4 718 479,10	9 812 777,86	

Budget Général des Houches – Bilan annuel 2025 – Dette

Caractéristiques de la dette au 01/01/2025

Encours **5 117 060,65**

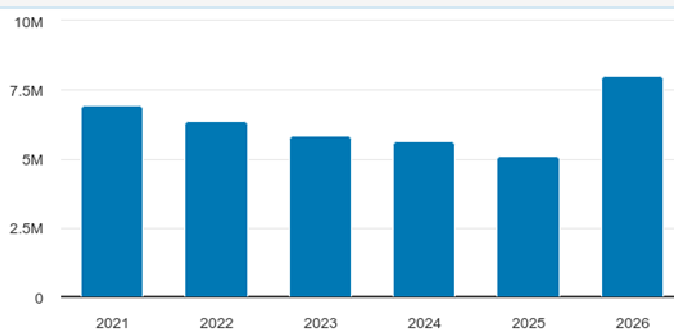
Nombre d'emprunts * **8**

Taux actuariel * **2,94%**

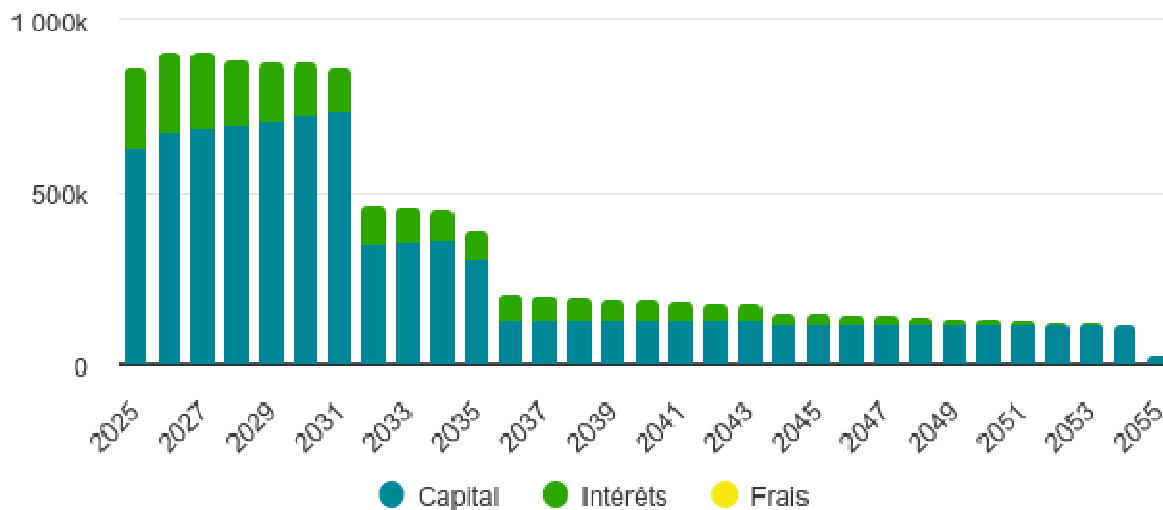
Taux moyen de l'exercice **3,03%**

** tirage futur de 3 500 000 non compris*

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



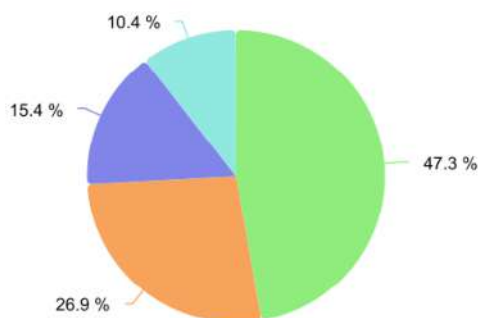
Evolution de l'annuité



Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2025

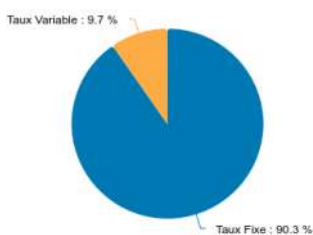
Catégorie	Encours 01/01/25	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12/25
					Amort.		
1641 - Emprunt en EUROS	5 117 060,65	3 500 000,00	870 099,49	237 352,20	632 747,29	870 099,49	7 984 313,36

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE D'ÉPARGNE	-	47,26	2 418 362,97
Caisse de Crédit Agricole	-	26,86	1 374 668,27
LABANQUE POSTALE	-	15,43	789 657,21
BANQUE DES TERRITOIRES CAISSE DES DEPOTS GROUPE GESTION EMPRUNTS	-	10,44	534 372,20
TOTAL			5 117 060,65

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 622 254,65	494 806,00	5 117 060,65
%	90,33%	9,67%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 9 mois	4 ans, 11 mois	4 ans, 9 mois
Duration	4 ans, 6 mois	4 ans, 4 mois	4 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	7	1	8
Taux actuariel	2,87%	3,60%	2,94%
Taux actuariel après couverture	2,87%	3,60%	2,94%

Extinction de la dette :

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	5 117 060,65	3 500 000,00	870 099,49	237 352,20	3,03%	3,06%	632 747,29	870 099,49
2026	7 984 313,36	0,00	913 660,13	235 696,00	3,02%	3,05%	677 964,13	913 660,13
2027	7 306 349,23	0,00	908 481,96	215 161,22	3,02%	3,06%	693 320,74	908 481,96
2028	6 613 028,49	0,00	887 956,43	193 431,71	3,03%	3,06%	694 524,72	887 956,43
2029	5 918 503,77	0,00	883 087,80	173 010,84	3,04%	3,08%	710 076,96	883 087,80
2030	5 208 426,81	0,00	878 246,15	151 886,72	3,06%	3,09%	726 359,43	878 246,15
2031	4 482 067,38	0,00	868 404,51	130 469,83	3,08%	3,11%	737 934,68	868 404,51
2032	3 744 132,70	0,00	463 870,49	113 173,48	3,12%	3,14%	350 697,01	463 870,49
2033	3 393 435,69	0,00	459 230,16	102 821,70	3,13%	3,16%	356 408,46	459 230,16
2034	3 037 027,23	0,00	454 609,31	92 350,67	3,16%	3,19%	362 258,64	454 609,31
2035	2 674 768,59	0,00	390 640,32	81 704,92	3,19%	3,22%	308 935,40	390 640,32
2036	2 365 833,19	0,00	206 262,77	74 596,09	3,23%	3,26%	131 666,68	206 262,77
2037	2 234 166,51	0,00	201 942,39	70 275,71	3,22%	3,26%	131 666,68	201 942,39
2038	2 102 499,83	0,00	197 634,71	65 968,03	3,21%	3,25%	131 666,68	197 634,71
2039	1 970 833,15	0,00	193 327,02	61 660,34	3,20%	3,25%	131 666,68	193 327,02
2040	1 839 166,47	0,00	189 025,47	57 358,79	3,21%	3,24%	131 666,68	189 025,47
2041	1 707 499,79	0,00	184 711,64	53 044,96	3,20%	3,24%	131 666,68	184 711,64
2042	1 575 833,11	0,00	180 403,96	48 737,28	3,19%	3,23%	131 666,68	180 403,96
2043	1 444 166,43	0,00	176 096,27	44 429,59	3,18%	3,23%	131 666,68	176 096,27
2044	1 312 499,75	0,00	157 012,92	40 346,24	3,19%	3,22%	116 666,68	157 012,92
2045	1 195 833,07	0,00	153 302,92	36 636,24	3,18%	3,22%	116 666,68	153 302,92
2046	1 079 166,39	0,00	149 592,92	32 926,24	3,18%	3,22%	116 666,68	149 592,92
2047	962 499,71	0,00	145 882,92	29 216,24	3,17%	3,22%	116 666,68	145 882,92
2048	845 833,03	0,00	142 172,92	25 506,24	3,19%	3,22%	116 666,68	142 172,92
2049	729 166,35	0,00	138 462,92	21 796,24	3,18%	3,22%	116 666,68	138 462,92
2050	612 499,67	0,00	134 752,92	18 086,24	3,18%	3,22%	116 666,68	134 752,92
2051	495 832,99	0,00	131 042,92	14 376,24	3,17%	3,22%	116 666,68	131 042,92
2052	379 166,31	0,00	127 332,92	10 666,24	3,19%	3,22%	116 666,68	127 332,92
2053	262 499,63	0,00	123 622,92	6 956,24	3,18%	3,22%	116 666,68	123 622,92
2054	145 832,95	0,00	119 912,92	3 246,24	3,17%	3,22%	116 666,68	119 912,92
2055	29 166,27	0,00	29 398,14	231,87	3,22%	3,26%	29 166,27	29 398,14

Liste des emprunts :

Objet de la dette	Date de 1 ^{er} échéance	Date de fin	Montant initial	Durée initiale	Durée résiduelle	Organisme Fournisseur	Index de Taux	Taux Facial	Capital Restant Du Début Exercice	Amortissement	Intérêts	Annuité
EMPRUNT FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2012	01/07/2013	01/07/2027	150 000,00	15 ans	2 ans , 6 mois	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	FIXE	5,11 %	39 566,20 €	12 537,16 €	2 021,83 €	14 558,99 €
EMPRUNT INVESTISSEMENTS BATIMENT PUBLIC 1 PLACE DE LA MAIRIE 74310 HOUCHES	06/03/2015	06/03/2034	900 000,00	20 ans	9 ans , 2 mois	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	LIVRETA	1,25 %	494 806,00 €	41 212,86 €	19 792,24 €	61 005,10 €
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2015	15/01/2016	15/10/2035	300 000,00	20 ans	10 ans , 9 mois	CRÉDIT AGRICOLE	FIXE	2,17 %	165 000,00 €	15 000,00 €	3 458,44 €	18 458,44 €
REFINANCEMENT DES EMPRUNTS CE 2015	25/02/2016	25/11/2031	4 861 654,97	16 ans	6 ans , 10 mois	CAISSE D'ÉPARGNE	FIXE	3,04 %	2 418 362,97 €	314 897,42 €	69 951,06 €	384 848,48 €
REFINANCEMENT DES EMPRUNTS CA 2015	15/03/2016	17/12/2035	1 931 727,47	20 ans	10 ans , 11 mois	CRÉDIT AGRICOLE CIB	FIXE	3,09 %	1 209 668,27 €	93 678,94 €	36 703,65 €	130 382,59 €
EMPRUNT FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2016	01/12/2016	01/09/2031	300 000,00	15 ans	6 ans , 8 mois	CFILDEXA CRÉDIT LOCAL	FIXE	1,1 %	135 000,00 €	20 000,00 €	1 402,50 €	21 402,50 €
EMPRUNT FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2020	01/03/2021	01/12/2035	500 000,00	15 ans	10 ans , 11 mois	CFILDEXA CRÉDIT LOCAL	FIXE	0,41 %	369 657,21 €	32 920,90 €	1 465,02 €	34 385,92 €
EMPRUNT FINANCEMENT ACHAT TERRAIN MAZOT PARKING CHAVANTS INVESTISSEMENT 2023	01/10/2024	01/10/2043	300 000,00	20 ans	18 ans , 9 mois	CFILDEXA CRÉDIT LOCAL	FIXE	3,93 %	285 000,00 €	15 000,00 €	11 131,72 €	26 131,72 €
EMPRUNT FINANCEMENT OLCA	01/06/2025	01/03/2055	3 500 000,00	30 ans	30 ans	BANQUE POSTALE	FIXE	3,18%	3 500 000,00 €	87 500,01 €	91 425,74 €	178 925,75 €
									8 617 060,65 €	632 747,29 €	237 352,20 €	870 099,49 €

LES HOUCHES

MONT-BLANC

MAIRIE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
RETRACANT LES INFORMATIONS
FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET
PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE DES
HOUCHES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2313-DU CGCT**

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
 PRESENTATION DU BUDGET GENERAL	
• Reprise anticipée des résultats	5
• Equilibre général du budget par grandes masses.....	6
• Section de fonctionnement	
• Recettes de fonctionnement.....	7 à 11
• Dépenses de fonctionnement.....	12 à 15
• Section d'investissement	
• Recettes d'investissement.....	16 à 18
• Dépenses d'investissement.....	19 à 20
• Dette.....	21 à 22
PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES	
• Budget Régie Animation Sociale.....	23
• Budget Bois et Forêts.....	24
• Budget Remontées Mécaniques Tourchet.....	24
• Budget Parking	24

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, du FCTVA, des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2025, la commune des Houches dispose de 5 budgets :

- ✓ Budget Général,
- ✓ Budget Annexe « Régie Animation Sociale »,
- ✓ Budget Annexe « Remontées Mécaniques »,
- ✓ Budget Annexe « Bois et Forêts »,
- ✓ Budget annexe « Parking ».

Le Conseil Municipal vote le 21 février 2025 le budget primitif 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi selon les principes suivants :

Pour la fiscalité :

- Une stabilité des taux d'imposition votés par la commune.

- La majoration de la cotisation sur la THRS.
- Une prévision d'actualisation des bases de 1.7 % (données projet de loi de finances).

Pour les autres éléments :

- Une stabilisation des charges à caractère général par rapport au BP 2024 avec décisions modificatives,
- Une stabilité des crédits pour les subventions aux associations,
- Maintenir un certain niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique,
- Troisième année de réalisation des gros projets du mandat.

Ce budget primitif 2025 intègre une reprise anticipée des résultats de l'année précédente.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Le BP peut être adopté avec reprise des résultats même si le CA de l'année N-1 n'a pas encore été voté.

L'affectation anticipée des résultats doit être justifiée par la commune par une délibération spécifique qui inclut une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée par des extraits du compte de gestion établi par la Trésorerie et de l'état des restes à réaliser.

Lors du vote du CA, les résultats sont ensuite définitivement repris.

Les modalités de vote du budget et de reprise des résultats doivent être mentionnées dans la maquette du BP.

Les résultats anticipés de l'année 2024 font apparaître :

- Un déficit de 400 302.80 € en section d'investissement ;
- Un excédent de 2 489 994.71 € en section de fonctionnement.

Les reports d'investissement (restes à réaliser) 2024 sur 2025 représentent :

- 5 190 328,69 € de restes à réaliser en recettes ;
- 6 146 800,04 € de restes à réaliser en dépenses.

En tenant compte des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, l'éventuel déficit de la section d'investissement doit obligatoirement être financé par la section de fonctionnement (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement au compte 1068).

Si la section d'investissement est excédentaire, une affectation libre d'une partie de l'excédent de fonctionnement est malgré tout autorisée.

A l'inverse, le droit commun interdit la reprise d'excédents d'investissement en section de fonctionnement.

Le résultat 2024 est donc affecté par anticipation au budget primitif 2025 comme suit :

- Le déficit de 400 302.80 € en section d'investissement (compte 001 en dépenses) ;
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de 1 733 200.46 € (compte 1068 en recettes) ;
- Le solde de cet excédent de fonctionnement, soit 756 794.25 €, en section de fonctionnement (compte 002 en recettes).

BUDGET 2025 – EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET GENERAL PAR GRANDES MASSES

PROPOSITIONS NOUVELLES + REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 9 024 349 €	CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011) 1 499 670 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT FISCALITE (CHAP 73+731) : 6 586 300 € Dont impôts directs locaux : 5 505 000 € Dont droits de mutation : 700 K€ PRODUITS DES SERVICES (CHAP 70 + 75) : 980 955 € DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAP 74) : 670 300 € Dont DGF : 230 K€ ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAP 013) : 30 000 € RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 756 794 €
	DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP 012) 3 091 100 €	
	CHARGES DE GESTION (CHAP 65) 1 356 609 € Dont Subventions aux associations : 58 K€ Dont subventions aux budgets annexes 670 K€	
	ATTENUATIONS DE PRODUITS (CHAP 014) 776 225 € Dont Attributions de compensations : 471 225 K€ Dont FPIC : 300 000 K€	
	CHARGES FINANCIERES (CHAP 66) 240 000 €	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP 67) 6 150 €	
	PROVISIONS (CHAP 68) 120 000 €	
	VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 1 934 594 € Dont amortissements : 460 K€ Dont autofinancement : 1 425 K€	
INVESTISSEMENT 14 531 256 €	DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE 400 302 €	VERSEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 934 594 € Dont amortissements : 460 K€ Dont autofinancement : 1 425 K€
	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (CHAP 16) 704 080 €	AFFECTATION DU RESULTAT (1068) 1 733 200 €
	FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 13 281 874 €	SUBVENTIONS (CHAP 13) 4 835 442 €
		EMPRUNT (Chap. 16) 3 500 000 €
		PRODUITS DES CESSIONS (Chap. 024) 918 600 €
		TAXE D'AMENAGEMENT 300 000 €
AUTRES 145 000 €	FCTVA 450 000 €	
	AUTRES 859 420 €	

BUDGET 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

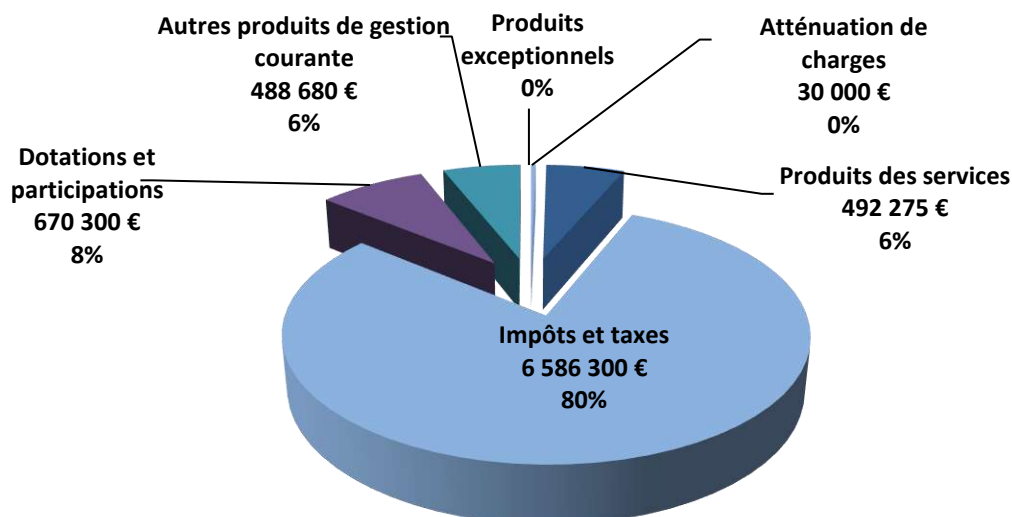
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 9 024 K€ et se répartit ainsi qu'il suit :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Nouvelles 2025
013	ATTENUATION DES CHARGES	20 000,00	30 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	433 600,00	492 275,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 442 500,00	5 505 000,00
731	FISCALITE LOCALE	901 300,00	1 081 300,00
74	DOTATION, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	600 300,00	670 300,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	480 600,00	488 680,00
Total des recettes de gestion des services		7 878 300,00	8 267 555,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Total des recettes réelles d'exploitation		7 878 300,00	8 267 555,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	350 000,00	756 794,25
TOTAL		8 228 300,00	9 024 349,25



Chapitre 013 - Atténuations de charges :

Le compte 6419 (30 k€ inscrits) est crédité des remboursements sur rémunérations et charges sociales effectués par les organismes sociaux ainsi que les remboursements des trop-perçus sur rémunérations en provenance du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services :

Correspondent aux recettes générées par la Patinoire, les concessions dans les cimetières, les locations diverses (autres qu'immeubles), les remboursements des secours sur pistes, les remboursements de mise à disposition de personnel (Communauté de Communes, SIVU, parking) et des remboursements de frais.

Chapitre 73 - Impôts et taxes :

Le chapitre « Impôts et Taxes » est composé du produit de la fiscalité directe.

L'estimation du produit fiscal pour le Budget Primitif 2025 concerne les trois taxes suivantes : la Taxe Foncière sur le bâti (TFB), la Taxe d'habitation (TH) sur les Résidences secondaires et les locaux vacants et la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

En préambule, les bases fiscales à la fois de la Taxe Foncière (Bâti et non Bâti) et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires sont actualisées à 1.7 %.

Simulation du produit fiscal Brut

	2024 (Etat 1288)			2025 (Estimations)		
	BASES FISCALES (+3,9%)	TAUX	Produit fiscal	BASES FISCALES (+1,7%)	TAUX	Produit fiscal
Taxe d'habitation	9 866 053 €	15,34%	1 513 453 €	10 033 776 €	15,34%	1 539 181 €
Foncier Bâti	12 263 176 €	28,72%	3 520 498 €	12 471 650 €	28,72%	3 581 858 €
Foncier non bâti	50 908 €	66,47%	33 839 €	51 773 €	66,47%	34 414 €
Surtaxation THRS			805 298 €			800 000 €
	PRODUIT FISCAL TOTAL		5 873 087 €	PRODUIT FISCAL TOTAL		5 955 453 €

Le produit fiscal estimé pour 2025 est un produit brut, auquel il faudra déduire le coefficient correcteur (COCO), mis en place depuis la réforme fiscale avec la suppression de la TH pour les résidences Principales.

Le COCO varie chaque année en fonction de la dynamique des bases. Par hypothèse, celui de 2024 a été augmenté pour l'année 2025.

Produit fiscal Net

	2024 (Etat 1288)		2025 (Estimations)	
	PRODUIT FISCAL TOTAL	5 873 087 €	PRODUIT FISCAL TOTAL	5 955 453 €
Coefficient correcteur	Coefficient correcteur	- 433 767 €	Coefficient correcteur	- 450 000 €
Produit Fiscal Net	Produit Fiscal Net	5 439 320 €	Produit Fiscal Net	5 505 453 €
Evolution en €	Evolution par rapport à estimation 24	44 417 €	Evolution en €	66 133 €

Ainsi le produit fiscal net estimé en 2025 serait de près de 5,5 millions d'euros, soit une progression de près de 1.22% par rapport à celui de 2024. Il est important de souligner que cette estimation n'intègre aucun enrichissement physique au niveau des bases.

En 2023, la Commune des Houches a décidé de mettre en place une majoration sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires. Cette recette supplémentaire est estimée à 800 000 €.

Le produit de la fiscalité directe constitue la principale ressource courante directement maîtrisable par la commune grâce aux taux d'imposition votés par le Conseil Municipal.

L'évolution des recettes fiscales de la commune dépend de deux effets simultanés :

➤ Un « effet taux » induit par la politique fiscale du Conseil Municipal

Les taux d'imposition proposés pour 2025 sont identiques à ceux de 2024	Taux 2024	Taux 2025
TAXE D'HABITATION	15.34 %	15.34 %
TAXE FONCIERE (bâti)	28.72 %	28.72 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	66.47 %	66.47 %

➤ Un « effet bases » provenant pour partie de l'évolution physique des bases

C'est-à-dire de la croissance réelle des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements, à l'arrivée de nouveaux contribuables et pour partie de la revalorisation des bases, par l'Etat, décidée en Loi de Finances. Pour 2025, Le produit fiscal prévu au budget intègre la revalorisation des bases fixées par l'Etat à hauteur de 1.7 %.

Chapitre 731 – Fiscalité locale :

Ce chapitre retrace les autres recettes fiscales perçues : la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE, 73141), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières (73123), et les droits de place.

Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Domaine skiable Les Houches Saint-Gervais intervenue en 2024, la Taxe communale des entreprises exploitant des engins de remontée mécanique (T.L.M.) sera désormais versée par le délégataire directement aux deux Communes membres, à part égale.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Droits de mutation à titre onéreux	1 041 302	919 121	869 969	700 000
TICFE	203 858	237 701	215 306	210 000
Taxe remontées mécaniques	0	0	0	150 000
Droits de place / taxi	1 705	1 271	1 265	1 300

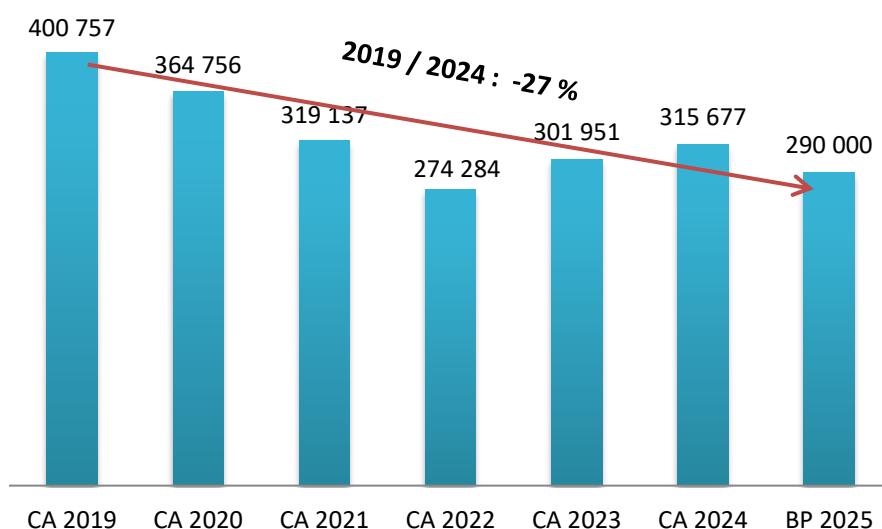
Ce chapitre enregistre également les produits issus des rôles supplémentaires (les produits des rôles supplémentaires correspondent à des ressources fiscales au titre des exercices antérieurs. Ils ne doivent donc pas être enregistrés sur les comptes dédiés subdivisions du compte 7311x qui retracent les ressources fiscales de l'exercice). Pour 2024, le montant des rôles supplémentaires s'élève à 241 282.00 € (art. 74118).

Chapitre 74 - Dotations et participations :

La prévision est de 670 K€ (- 13 % par rapport au réalisé estimatif 2024). Cette baisse s'explique par une estimation prudente de la Dotation Globale de Fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire DGF	349 752	313 126	265 852	219 917	237 663	244 341	230 000
Dotation solidarité rurale	51 005	51 630	53 285	54 367	64 288	71 336	60 000
Dotation particulière élu local	0	0	0	0	333	333	300
Dotation décentralisation (recensement)	0	0	0	8 357	0	0	0
Allocations compensatrices Etat (TH, TF, TP)	57 674	64 841	239 095	243 829	268 491	303 084	270 000
Total Dotations	458 431	429 597	558 232	526 470	570 775	619 094	560 300
Subventions Etat (emploi avenir)			5 190			20 757	10 000
Participation agence postale						3 000	
FCTVA	13 777	7 286	7 327	7 884	4 820	5 829	0
Subventions Département (Fds Genevois)	113 591	115 206	89 375	97 419	109 353	120 728	100 000
Subvention diverses (CEJ, élections)	3 616	892	1 528	1 676	0	1 183	
Total Participations	130 984	123 384	103 420	106 979	114 173	151 497	110 000
Total dotations et participations	589 415	552 981	661 652	633 449	684 948	770 591	670 300

Evolutions de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Entre 2019 et 2025, le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité a baissé de 110 K€ soit une diminution de 27 %

Sont également retracées dans ce chapitre les allocations annuelles de l'État pour compenser les pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidés par voie législative.

Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales :

- Nature 74834 « compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation » : 20 k€ ;
- Nature 74833 « compensation d'exonérations sur les taxes foncières » : 250 k€.

Les autres participations encaissées correspondent aux soutiens financiers divers :

- La subvention du Département au titre du fonds frontalier genevois pour 100 k€
- L'aide à l'emploi des personnes en situation d'handicap pour 10 k€
- Le FCTVA en fonctionnement : par prudence et sans certitude au moment de l'élaboration du budget, il n'a pas été compté de FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :

Correspondent aux recettes générées par les revenus des immeubles : appartements communaux, les redevances versées, et divers produits.

Ce chapitre enregistre également le reversement d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement de la régie électrique (100 k€).

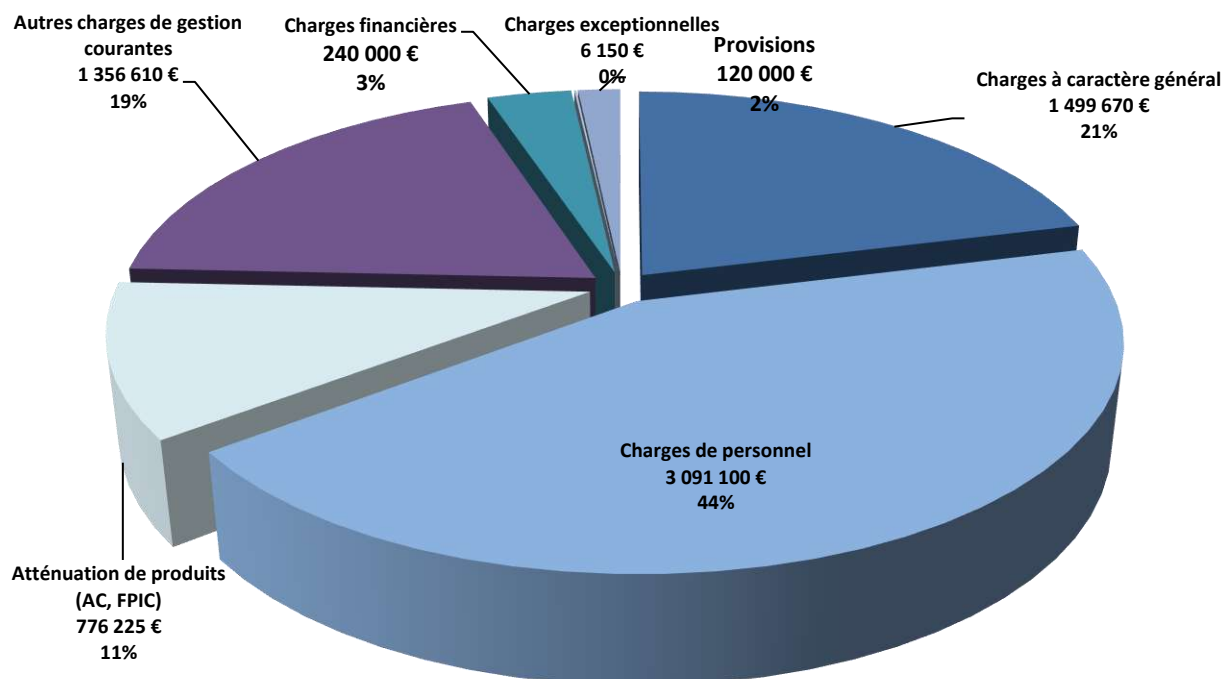
Chapitre 77 - Produits exceptionnels :

Ces recettes correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistre. Ce chapitre contient également l'encaissement de la subvention Syane qui sera ensuite reversée à la régie électrique sur le chapitre de dépense 67.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 9 024 K€ et se répartit ainsi qu'il suit :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2024	Propositions Nouvelles 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 563 041,00	1 499 670,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 443 100,00	3 091 100,00
014	ATTENUATION DES PRODUITS	815 000,00	776 225,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 646 059,00	1 356 609,85
Total des dépenses de gestion des services		6 467 200,00	6 723 604,85
66	CHARGES FINANCIERES	164 400,00	240 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	6 150,00
78	PROVISIONS		120 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 636 600,00	7 089 754,85
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 180 000,00	1 425 024,40
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	511 700,00	509 570,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 691 700,00	1 934 594,40
TOTAL		8 328 300,00	9 024 349,25



Chapitre 011 - Dépenses à caractère général :

Ce chapitre enregistre les acquisitions et prestations nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Une diminution de 4% des crédits est observée sur ce chapitre. Cette diminution est principalement constatée sur l'enveloppe des fluides, notamment l'électricité (-102 k€).

La provision pour risque de contentieux, enregistrée sur ce chapitre en 2024, est désormais constatée au chapitre 68.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Ce chapitre comprend les frais de personnels, c'est-à-dire la rémunération des agents titulaires et non titulaires, les charges de sécurité sociale, de prévoyance, de mutuelle, et l'affiliation à divers organismes sociaux.

Il comprend également les frais d'adhésion à des organismes d'action sociale (CNAS), les cotisations relatives à l'emploi des personnes handicapées et d'intervenants extérieurs.

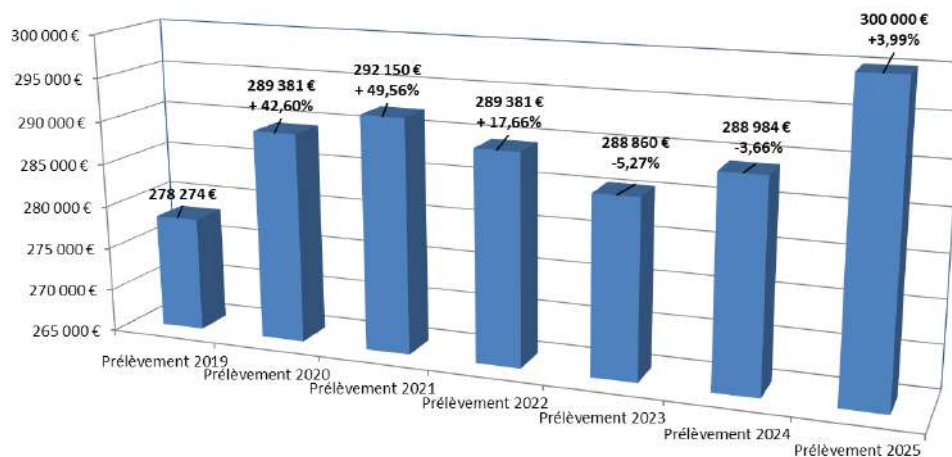
Son montant prévu s'élève à 3 091 k€ en 2025. Les modifications par rapport à 2024 s'expliquent par :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) tenant compte des avancements d'échelon, de grade, des taux de cotisations salariales et patronales ;
- L'augmentation du taux de cotisation de la part employeur CNRACL (+3 points au 1^{er} janvier) ;
- Le rapatriement des services communs sur une année complète avec une réorganisation de certains services ;
- La réorganisation des services techniques avec la création de 2 postes de DAST et un poste de responsable de gestion du domaine public ;
- La création d'un poste de chargée de mission patrimoine ;
- Un nouveau poste à l'accueil suite à la création de l'agence postale communale ;
- La création d'un poste d'ASVP chargé plus particulièrement de la régie du parking des Chavants et de la vidéosurveillance ;
- La participation employeur pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Le versement mobilité sur une année pleine ;
- La refonte de l'IFSE (augmentation étalée sur 2 exercices : 2024 et 2025) ;
- L'indemnité de résidence sur une année pleine.

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à hauteur de 300 K€ pour 2025.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.



Les attributions de compensation sont prévues à hauteur de 471 K€ pour l'année 2025. Elles comprennent la différence entre les produits et les charges transférées à la Communauté de Communes suite au transfert des compétences (évaluée par la CLECT à 321 k€) et intègrent également la participation aux services communs (150 k€ inscrits au budget au titre de la période octobre 2023 à septembre 2024 (au plus 360k€ en 2023)).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ces charges sont en diminution de 18% par rapport au BP 2024. Cette diminution est principalement liée aux subventions d'équilibre versées au CCAS et à la RASL qui sont en baisse (-108 k€), ainsi que la participation financière au frais de fonctionnement de l'école de Servoz puisqu'en 2024 il a été constaté en plus de la participation de l'année, un rattrapage de la participation sur l'année 2023.

Les principales dépenses de ce chapitre sont les indemnités des élus (123 K€), les créances admises en non-valeur (31 k€) la contribution au SDIS (205 K€), la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Servoz (95 k€), les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes (670 K€) et les subventions aux associations (58 K€).

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre retrace les frais financiers, à savoir essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette qui s'élèvent à 240 k€. Le capital de la dette est quant à lui remboursé en section d'investissement (chapitre 16 en dépenses).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs et diverses régularisations exceptionnelles sont comptabilisées sur ce chapitre. 6 k€ sont provisionnés pour ces charges imprévisibles.

Chapitre 68 – Provisions :

120 k€ sont inscrits en dépenses de fonctionnement (6815) dans l'éventualité de devoir constituer une ou des provision(s) en cours d'année. En application du principe de prudence, il

convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Par exemple, ceci est obligatoire dès l'ouverture d'un contentieux en première instance.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette dépense est une opération sans exécution. Elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement après affectation du résultat soit 1 425 024.40 €. Elle sert en priorité à couvrir le capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice et permet de financer les dépenses d'investissement pluriannuelles. Elle génère une recette équivalente au chapitre 021 en investissement (virement de la section de fonctionnement).

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Nature 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations » :

Cette dépense génère une recette équivalente au chapitre 040 en investissement (natures commençant par 28). La dotation aux amortissements permet de financer le renouvellement régulier des immobilisations existantes. Le montant total s'élève à 460 k€.

Nature 6862 « charges financières à répartir » : Ces opérations sont relatives à l'amortissement des pénalités de renégociation et des indemnités de remboursement anticipé de la dette. Cette dépense génère une recette équivalente au chapitre 040 en investissement (nature 4817). Cette procédure permet d'étaler les frais financiers liés à la renégociation de la dette sur la durée résiduelle des prêts concernés et réduit ainsi l'impact de ces charges dans le budget. La dépense passée au 668 en 2016 pour 495 k€, dans le cadre du réaménagement de la dette, a fait l'objet d'un étalement sur 10 ans, c'est donc la dernière année de constatation de cette écriture.

BUDGET 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

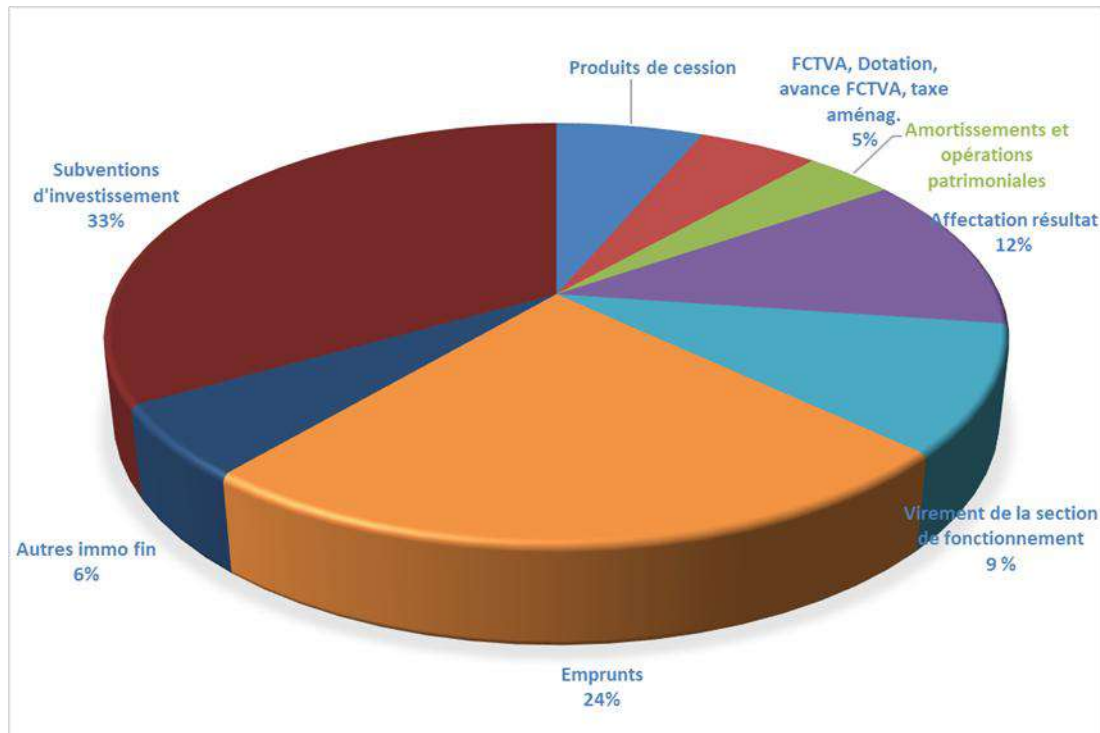
Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à 14 531 K€ et se répartit ainsi qu'il suit :

Chap.	Libellé	BP 2024 + Reports	Restes à réaliser au 31/12/2024	Propositions Nouvelles 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	4 940 804,50	1 218 479,10	3 616 963,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 440 804,50	4 718 479,10	3 616 963,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	650 000,00		750 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 157 120,55		1 733 200,46
024	PRODUITS DES CESSIONS	757 150,00		918 600,00
27	AUTRES IMMO FINANCIERES	0,00		809 420,00
21	AUTRES - PARKING	996 500,00		
Total des recettes financières		3 560 770,55	0,00	4 211 220,46
Total des dépenses réelles d'investissement		12 001 575,05	4 718 479,10	7 828 183,46
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 080 000,00		1 425 024,40
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	511 700,00		509 570,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00		50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 641 700,00	0,00	1 984 594,40
001	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (EXCEDENT)	556 168,55		
TOTAL			4 718 479,10	9 812 777,86
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		14 199 443,60	14 531 256,96	

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- L'autofinancement net de 1 425 K€
- Les recettes propres (dotations, taxe d'aménagement, FCTVA...) : 740 K€
- Les subventions d'investissement liées aux travaux prévus, s'élèvent à 4 835 K€

- Un emprunt a été contracté à hauteur de 3 500 K€ pour financer la réhabilitation de la salle OLCA, il est inscrit en reports.



Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves :

Nature 10222 « Fonds de Compensation de la TVA » (FCTVA) : Représente un montant prévisionnel de 450 k€. Le FCTVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements. Le taux de 16,404 % du montant TTC pourrait être abaissé à 14.85 % dans le cadre du budget 2025 de l'Etat. La compensation se fait sur la base du CA de l'année N-1. La recette 2025 est donc basée sur les investissements 2024 avec un taux de 14.85%. Depuis 2023, la déclaration du FCTVA est automatisée.

Nature 10226 « taxe d'aménagement » :

Elle enregistre la part communale de taxe d'aménagement (TA). Le montant budgété pour 2025 est de 300 k€. La TA est un impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable). Initialement la TA était liquidée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et titrée en 2 fois : 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et 24 mois après. L'article 155 de la loi de finances pour 2021 a transféré la perception de cette taxe à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à compter du 1^{er} janvier 2023. La date d'exigibilité de la TA est également modifiée : la déclaration s'effectue dans les 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux.

Nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : Elle enregistre l'affectation définitive d'une partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement qui s'élève à 400 k€ et le besoin de financement suite à l'intégration des reports (solde négatif des restes à réaliser).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

La commune sollicite les financeurs et partenaires des collectivités territoriales afin d'obtenir le meilleur taux de subventionnement pour ses opérations d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'en cas de notification écrite et proportionnellement aux inscriptions des dépenses correspondant à l'objet de la subvention. Ce chapitre est budgété à hauteur de 4 835 k€ pour 2025 (reports inclus).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre comptabilise l'encaissement des dépôts et cautionnements reçus (nature 165, voir chapitre 16 en dépenses) et le versement des prêts souscrits auprès des établissements bancaires (3 500 M€ d'emprunt inscrit en reports au BP 2025 pour le financement de la réhabilitation de la salle OLCA).

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les subventions reçues servant à financer une immobilisation doivent être amorties, tout comme la dépense d'équipement à laquelle elles se rapportent ; on parle alors de subventions transférables (imputation aux comptes 131 ou 133). Cette reprise impérative consiste en un amortissement « à l'envers » par rapport à l'amortissement des immobilisations réalisées ou acquises à l'aide des subventions transférables. Il s'agit d'une dépense de la section d'investissement (chapitre 040) et d'une recette concomitante pour la section de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)

Le chapitre 041 retrace les remboursements des avances forfaitaires accordées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux ainsi que les bascules des frais d'insertion et d'études dans les opérations d'équipement. Ces remboursements font l'objet d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement. Le chapitre 041 est budgété en 2025 de manière équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 50 k€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 14 531 K€ et se répartit ainsi qu'il suit :

Chap.	Libellé	BP 2024 + Reports	Restes à réaliser au 31/12/2024	Propositions Nouvelles 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 394,42		74 220,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	219 597,00	56 397,00	27 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 126 608,67	464 118,75	1 213 512,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 403 843,51	5 286 781,01	6 159 845,40
Total des dépenses d'équipement		12 779 443,60	5 807 296,76	7 474 577,40
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	20 000,00		20 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	540 000,00		704 080,00
27	AUTRES IMMO FINANCIERES	810 000,00		75 000,00
Total des dépenses financières		1 370 000,00	0,00	799 080,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00		0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00		50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00	0,00	50 000,00
001	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (DEFICIT)			400 302,80
TOTAL			5 807 296,76	8 723 960,20
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		14 199 443,60	14 531 256,96	

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du chapitre emprunts et dettes assimilées (704 K€). La section d'investissement en dépense est également constituée des dépenses d'équipement (13 281 K€), des remboursements de taxes d'aménagement (20 K€), des opérations patrimoniales (50 K€), pour un montant total de 14 531 K€.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre enregistre le remboursement du capital de la dette (nature 1641) pour 635 k€. Le remboursement d'une avance est également constaté sur ce chapitre (art. 168751). Il s'agit du remboursement de l'avance de 400 000.00 € consentie par la communauté de communes lors des travaux sur le nouveau bâtiment dit « du centre » qui accueille notamment l'office de

tourisme. Ce remboursement s'étale sur 19 ans et prendra fin en 2032. Au budget 2025, la somme de 64 k€ est inscrite, elle comprend 3 années (2023/2024/2025).

Ce chapitre intègre aussi les remboursements des dépôts et cautionnements reçus (nature 165).

BUDGET 2025 – DETTE

Budget Général des Houches – Bilan annuel

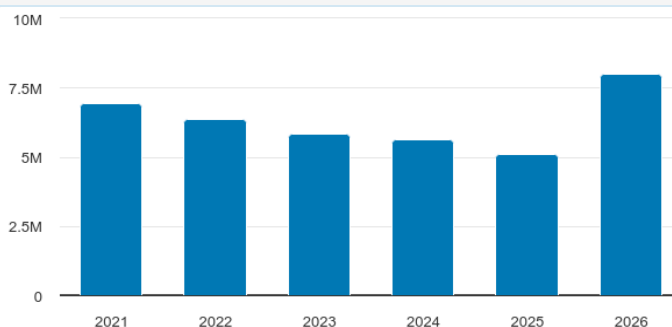
Caractéristiques de la dette au 01/01/2025

Encours **5 117 060,65**
Taux actuariel * **2,94%**

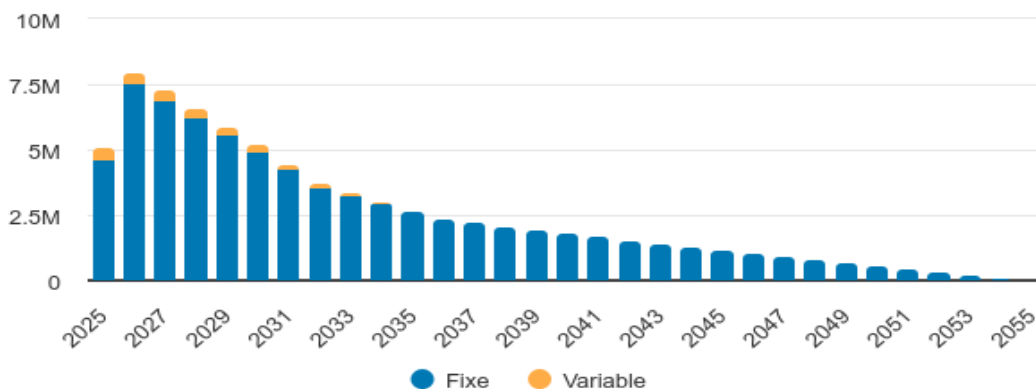
Nombre d'emprunts * **8**
Taux moyen de l'exercice **3,03%**

* tirage futur de 3 500 000 non compris

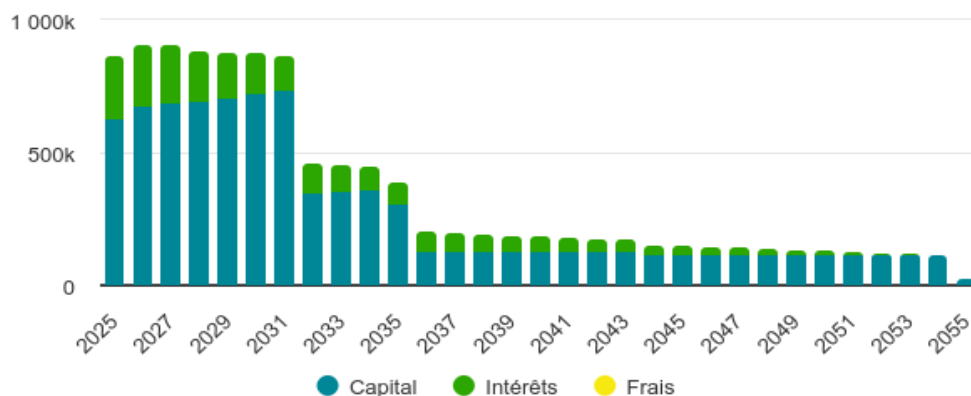
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Extinction de l'encours



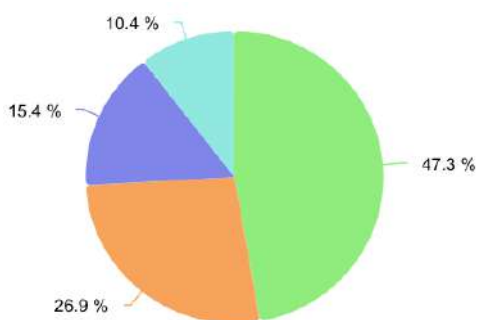
Evolution de l'annuité



Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2025

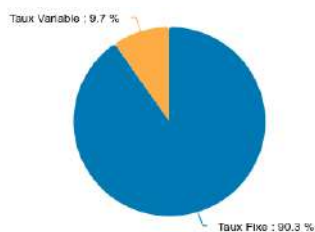
Catégorie	Encours 01/01/25	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12/25
					Amort.		
1641 - Emprunt en EUROS	5 117 060,65	3 500 000,00	870 099,49	237 352,20	632 747,29	870 099,49	7 984 313,36

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE D'ÉPARGNE	-	47,26	2 418 362,97
Caisse de Crédit Agricole	-	26,86	1 374 668,27
LA BANQUE POSTALE	-	15,43	789 657,21
BANQUE DES TERRITOIRES CAISSE DES DEPOTS GROUPE GESTION EMPRUNTS	-	10,44	534 372,20
TOTAL			5 117 060,65

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 622 254,65	494 806,00	5 117 060,65
%	90,33%	9,67%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 9 mois	4 ans, 11 mois	4 ans, 9 mois
Duration	4 ans, 6 mois	4 ans, 4 mois	4 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	7	1	8
Taux actuariel	2,87%	3,60%	2,94%
Taux actuariel après couverture	2,87%	3,60%	2,94%

BUDGETS ANNEXES 2025

BUDGET REGIE ANIMATION SOCIALE 2025

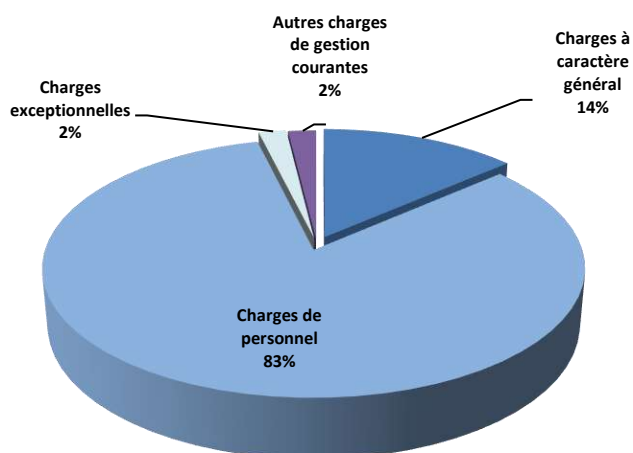
Le budget REGIE ANIMATION SOCIALE comprend l'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés au groupe scolaire des Houches, l'accueil extrascolaire pour les enfants de 3 à 11 ans (maternelle/élémentaire), l'activité antenne jeunes pour les adolescents de 12 à 17 ans (collège/lycée) et pour finir, la garderie touristique qui assure l'accueil des enfants de 18 mois à 11 ans.

Section d'exploitation :

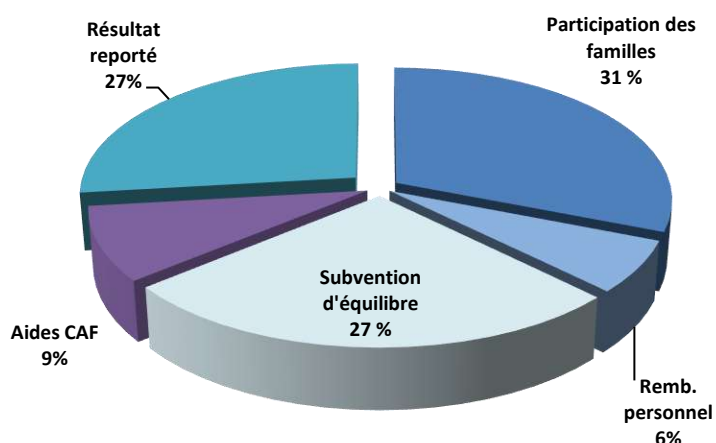
La section d'exploitation s'équilibre à 459 k€.

Le budget s'équilibre avec une subvention du budget principal à hauteur de 173 k€.

Répartition des dépenses de fonctionnement – BP 2025 :



Répartition des recettes de fonctionnement – BP 2025 :



Ce budget ne contient pas de section d'investissement.

BUDGET BOIS ET FORETS 2025

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à la gestion des forêts. Ses activités regroupent principalement l'entretien de la forêt communale, les ventes de bois.

Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 88 711 €.

Les recettes générées sur ce budget sont directement liées à l'activité exercée (ventes de bois).

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 9 588 €, soit le montant des dépenses d'équipement. Celles-ci sont financées par l'autofinancement net.

BUDGET REMONTEES MECANIQUES TOURCHET 2025

Ce budget retrace les opérations concernant la gestion du domaine du Tourchet (téléskis). Le domaine skiable du Tourchet permet l'hiver, de mettre à disposition une offre de ski aux débutants et aux enfants en plein centre du village des Houches. Cette structure caractérisée par deux téléskis gérés en direct se trouve isolée du reste du domaine skiable alpin, elle constitue un attrait touristique indéniable et un service public auquel les administrés sont profondément attachés. Cet équipement incarne un atout d'animation fort pour une commune comme celle des Houches.

Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 116 282 €.

Ce budget est équilibré par une subvention du Budget Général prévue à hauteur de 67 000 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 184 684 €.

L'emprunt de 140 000 € contracté en 2014 s'est terminé en 2024.

BUDGET PARKING 2025

Ce budget créé en fin d'année 2024 retrace les dépenses et recettes afférentes au parking clos des Chavants. Ce budget annexe est une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

Section d'exploitation :

Le montant de la section d'exploitation s'élève à 196 000 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à 887 409 €. Il est prévu le remboursement de l'avance consentie par le budget général pour les travaux d'investissement et le recours à un emprunt pour les financer.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention concerne :
TRAVAUX DE REVETEMENTS DE ROUTES BITUMINEUX - FABRICATION TRANSPORT MISE EN ŒUVRE

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX .

Le siège du coordonnateur est situé :
38 Place de l'Eglise
BP 91
74402 CHAMONIX MONT - BLANC

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur signe et notifie le contrat.

Pour ce qui le concerne, chaque membre suit l'exécution du contrat.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder au recensement des besoins auprès de chaque membre
3	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence

Ordre	Désignation détaillée
5	Expédier des dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Informers les candidats retenus et non retenus de la décision de la commission d'appel d'offres et du Conseil Communautaire.
8	Mettre en forme les marchés après autorisation de signature par le Conseil Communautaire
9	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
10	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement et au contrôle de légalité

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- Mairie de Chamonix Mont-Blanc
- Mairie des Houches
- Mairie de Servoz
- Mairie de Vallorcine

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter son marché : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

H - Frais de gestion du groupement

La participation aux frais de gestion du groupement se fera en application des conventions de participation au service commun.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

L'adhésion d'un nouveau membre ne peut intervenir qu'au lancement ou au renouvellement d'un contrat passé par le groupement. Cette adhésion est prise en compte dans le cadre d'un avenant à la convention constitutive.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr.

Fait à CHAMONIX,

Le

Membre	Représentant	Fonction	Signature
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX	Éric FOURNIER	Président de la CCVCMB	
Mairie de Chamonix Mont-Blanc	Aurore TERMOZ	1ère Adjointe	
Mairie des Houches	Ghislaine BOSSONNEY	Maire	
Mairie de Servoz	Nicolas ÉVRARD	Maire	
Mairie de Vallorcine	Jérémy VALLAS	Maire	

Références dossier	m ² habitables	Copropriété	n° de parcelle	Adresse du bien	Décision	Date de notification
DIA 074143 25 00001	98,12m ²		D465 D4319	172 chemin de la Chapelle du Lac 74310 Les Houches	Non préemption	31/01/2025
DIA 074143 25 00002	14m ² sol		B 4014 B 4017 B 4018	route du Pont 74310 Les Houches	Non préemption	31/01/2025
DIA 074143 25 00003	14m ² sol		B 4021	route du Pont 74310 Les Houches	Non préemption	31/01/2025
DIA 074143 25 00004	657M ² terrain		B 5922 B 5927	Les Granges d'en Haut 74310 Les Houches	Non préemption	31/01/2025
DIA 074143 25 00005	78,37m ²		C 3775	35 route des Trabets 74310 Les Houches	Non préemption	31/01/2025
DIA 074143 25 00006	789M ² TERRAIN		B 5946	100 CHEMIN DU PIERRIER DE LA CROIX 74310 LES HOUCHES	Non préemption	07/02/2025
DIA 074143 25 00007	1024 m ² terrain		B 5918 B 5924 B 5928	Les Granges d'en Haut 74310 Les Houches	Non préemption	07/02/2025
DIA 074143 25 00008	60,06M ²	lot N°7 un garage lot N° 214 une cave lot N° 230 un appartement	C 4285 C 4288 C 4290	132 route des Gens 74310 Les Houches	Non préemption	07/02/2025
DIA 074143 25 00009	47,12M ²	LOT 902 - local commercial	B 3476	285 AVENUE DES ALPAGES 74310 Les Houches	Non préemption	07/02/2025
DIA 074143 25 00010	308M ²		D 3669 D 3670	142 clos de la Charme 74310 Les Houches	Non préemption	07/02/2025